

ADDENDA - Rapport jalon final commun SO/AC

Groupe de travail sur le soutien aux candidats à un nouveau gTLD :

1. Membres, affiliations, déclarations d'intérêt, présence.....	2
2. Résumé et analyse - État des lieux des commentaires publics reçus entre le <i>16 juin et le 23 août</i>	17
3. Article de blog « <i>Appel à contribution : soutien aux candidats à un nouveau gTLD</i> », le <i>14 juin</i>	31
4. Texte de l'état des lieux initial publié le <i>16 juin</i>	33
5. Transcription - Réunion-atelier au meeting de Bruxelles, le <i>23 juin</i>	38
6. Lettre de motivation et extrait de l'ébauche du rapport définitif -- Soutien aux candidats à un nouveau gTLD (JAS GT), <i>18 septembre 2010</i>	42
7. Extrait préparé pour la réunion extraordinaire du conseil de l'ICANN (Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet) <i>25 septembre</i>	44

Note : Cet addenda fait partie du Rapport jalon, rédigé par le groupe de travail commun SO (organisations de soutien)/AC (comité consultatif) sur l'aide aux candidats à un nouveau gTLD (nom de domaine générique) et publié le **10 novembre 2010**.

1. Membres, affiliations, déclarations d'intérêt, présence

1.1 Membres et affiliations respectives

Ci-dessous : une liste des membres de ce GT. Ce GT a aussi reçu le soutien du personnel de l'ICANN, en particulier de : Karla Valente, Gisella Grubber-White, Glen de Saint Géry, Olof Nordling.

Nom	Affiliation
Carlos Dionisio Aguirre	ALAC (Comité consultatif At-Large)
Sébastien Bachollet	ALAC
Tijani Ben Jemaa	At-Large
Fabien Betremieux	Particulier ; AFNIC (Association française pour le nommage Internet en coopération)
Eric Brunner-Williams	Particulier
Olga Cavalli	Nommée par NomCom (Comité de nomination)
Rafik Dammak	NCSG (Groupe de parties prenantes non commerciales)
Avri Doria	NCS (Société informatique du Niger) ; co-directrice
William Drake	NCSG
Alex Gakuru	NCSG
Dr Govind	GAC (Comité consultatif gouvernemental)
Alan Greenberg	ALAC
Anthony Harris	ISCPC (Structure de fournisseurs de services et

	de connexion internet)
Dave Kissoondoyal	At Large
Cheryl Langdon Orr	ALAC
Evan Leibovitch	ALAC ; co-directeur
Andrew Mack	CBUC (Regroupement des utilisateurs d'Internet à des fins commerciales)
Michele Neylon	RrSG (Groupe de registraires de noms de domaine parties prenantes)
Elaine Pruis	Particulier
Vanda Scartezini	Particulier
Baudouin Schombe	AFRALO (Organisation régionale At-Large de l'Afrique) ; At Large
Alioune Traore	Particulier
Richard Tindal	Particulier

1.2 Déclarations d'intérêt (« Statements of Interest », SOI)

Les SOI ci-dessous se trouvent également à l'adresse [EN] : <http://gnso.icann.org/issues/jas/soi-jas-GT-27may10-en.htm>.

Particuliers et affiliations	Déclarations d'intérêt
Carlos Dionisio Aguirre ALAC	<p>1. Profession actuelle, employeur et poste occupé</p> <p>a. AVOCAT - Spécialiste en droit des affaires ; b. PROFESSEUR d'ÉCONOMIE et PROFESSEUR de DROIT, d'ÉCONOMIE & de COMMERCE dans la SOCIÉTÉ de l'INFORMATION (UNC - Université Nationale de Cordoba - Argentine)</p> <p>2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)</p> <p>a. Propriétaire de son propre cabinet d'avocat ; b. Surtout académique.</p> <p>3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.</p> <p>Aucun</p>

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?

Je n'ai aucun intérêt commercial dans les activités de l'ICANN.

5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.

J'ai été ré-élu membre de l'ALAC.

6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)

Région Amérique latine/Caraïbes (LAC)

7. Groupe(s) partie(s) prenante(s) de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif

Utilisateurs finaux non commerciaux - ALAC

**Eric Brunner-Williams
Particuler****1. Profession actuelle, employeur et poste occupé**

Profession : Mathématicien/programmeur, avocat spécialiste en politique technologique

Employeur : Projet .nai

Poste occupé : Coordinateur

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

Mise en place d'une plate-forme de services de registre, révision du DAG (Ébauche du guide du candidat), développement préliminaire de candidatures, communication de l'avancement des projets aux parties prenantes.

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucune, bien que j'opère pro-bono, comme registraire de noms de domaine accrédité.

4. Citez tout type d'intérêt commercial ou non dans les processus et les résultats de la politique de développement de la GNSO (Organisation de soutien aux noms de domaine génériques).

Représentez-vous d'autres parties ? Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination/sélection comme membre du groupe de travail. Décrivez tous les bénéfices, tangibles ou non, que vous recevez en participant à ces actions. Par exemple, si vous êtes un universitaire ou une ONG et que vous utilisez ce statut pour vous engager davantage, cela devrait être inclus dans votre déclaration d'intérêt, tout comme un contrat d'embauche ou une relation commerciale sans contrat auprès d'une tierce partie qui aurait un intérêt dans les résultats de la politique de l'ICANN.

Il m'est impossible de citer des intérêts tangibles ou non à mon engagement dans le processus de développement des politiques de la GNSO.

Quand l'ICANN annoncera, si cela arrive, que des candidatures seront retenues, il y aura des intérêts tangibles et/ou non tangibles et cette déclaration d'intérêt sera mise à jour.

**Sébastien Bachollet
ALAC**

Voir à l'adresse [EN] : <http://www.icann.org/en/committees/alac/bachollet.html>

Tijani Ben Jemaa
At Large

1. Profession actuelle, employeur et poste occupé

Directeur exécutif de la Fédération Méditerranéenne des Associations d'Internet (FMAI)

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

Directeur exécutif

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucun

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?

Aucun. Non.

5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.

Aucun

6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)

Afrique

7. Groupe(s) partie prenante de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif

AFRALO / At-Large

Fabien Betremieux
Particulier - AFNIC

1. Profession actuelle, employeur et poste occupé

Employeur : AFNIC, organisation à but non lucratif gestionnaire des domaines en .fr, .re et d'autres domaines géographiques (ccTLD) grâce à un programme d'aide conjointe entre pays en voie de développement (http://www.afnic.fr/afnic/international/college_fr).

Poste occupé : Développement de services de registre et coopération internationale

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

Services de registre pour les candidats à un nouveau nom de domaine générique (gTLD). Aide en termes d'expertise et d'outils pour les gestionnaires de ccTLD des pays émergents, dans le cadre d'une approche de renforcement des capacités (le « Collège international »).

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucun

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?

L'AFNIC a un intérêt commercial en tant que fournisseur de services de registre aux candidats à un gTLD.

5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.

Aucun

	<p>6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)</p> <p>Europe</p> <p>7. Groupe(s) partie prenante de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif</p> <p>Soutien à un représentant de la Ville de Paris dans son rôle d'observateur de la GNSO/RySG (Groupe des fournisseurs de services de registre parties prenantes).</p>
<p>Olga Cavalli Nommée par NomCom</p>	<p>Voir à l'adresse [EN] : http://gnso.icann.org/council/soi/cavalli-soi-09april09.html</p>
<p>Rafik Dammak Groupe des parties prenantes non commerciales</p>	<p>1. Profession actuelle, employeur et poste occupé</p> <p>Etudiant-chercheur, Université de Tokyo</p> <p>2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)</p> <p>Recherche/Académique</p> <p>3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.</p> <p>Aucun</p> <p>4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?</p> <p>Aucun</p> <p>5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.</p> <p>Aucun</p> <p>6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)</p> <p>Afrique</p> <p>7. Groupe(s) partie prenante de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif</p> <p>NCSG</p>
<p>Avri Doria Groupe des parties prenantes non commerciales JAS - co-directrice</p> <p>Mis à jour : 27 avril 2010</p>	<p>1. Profession actuelle, employeur et poste occupé</p> <p>Je travaille comme indépendante dans le domaine des architectures de systèmes techniques et politiques et j'occupe les postes actuels suivants :</p> <p>a. Je travaille à temps partiel comme intervenante à la Luleå University of Technology ;</p> <p>b. Je travaille régulièrement à temps partiel au Secrétariat de l'IGF (Forum de la gouvernance internet) ;</p> <p>c. Je suis officiellement affiliée à Interisle;</p> <p>d. Je suis consultante indépendante pour des clients qui envisagent de déposer une candidature pour un gTLD.</p> <p>2. Nature du travail effectué</p> <p>Pour chacun des employeurs mentionnés dans la question 1 ci-dessus :</p> <p>a. LTU : Je suis enseignante-chercheuse et je travaille sur les réseaux tolérants aux délais (DTN) grâce à</p>

une bourse de recherche de la Commission européenne. Je supervise les recherches de plusieurs étudiants. J'effectue des recherches personnelles sur le routage dans les DTN et sur les méthodes de gestion de réseau dans les DTN.

b. ONU/IGF : J'aide à la préparation de documents de toutes sortes, je fournis des avis techniques sur des questions liées à la gouvernance internet.

c. Interisle : pas de contrat actuellement.

d. Activité de consultante : Je conseille les candidats potentiels à des gTLD de communautés. La plupart du temps, je fournis ce service ponctuellement en échange d'un café et de pâtisseries, mais je peux aussi mettre en place un contrat de consultante à long terme moyennant paiement. Mon contrat de consultante comprend les clauses suivantes : « Rien dans le présent contrat d'engage Avri Doria à prendre quelque position que ce soit au sein de l'ICANN, d'une de ses organisations internes ou d'un de ses groupes de travail. Concernant son travail technique ou politique lié à Internet, Avri Doria reste un agent indépendant dans la limite des accords de confidentialité signés entre les deux parties. »

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucun

4. Citez tout type d'intérêt commercial ou non dans les processus et les résultats de la politique de développement de la GNSO. Représentez-vous d'autres parties ? Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination/sélection comme membre du groupe de travail.

Je suis membre et directrice actuelle du Comité exécutif du NCSG, et je suis sa représentante auprès d'autres groupes comme l'OSC (Comité de direction des opérations). En tant que directrice, même si je dois expliquer mes opinions aux membres du NCSG, je ne suis pas limitée dans mes prises de position. Bien sûr, si mes opinions devaient être contraires aux intérêts du NCSG tels que les perçoivent ses membres, ils m'écarteraient de mon poste au sein du Comité exécutif. Je prendrais probablement la décision de me retirer avant qu'ils en arrivent là.

Je ne représente les opinions d'aucun de mes clients et j'insiste toujours, dans tous les contrats, sur le fait que je reste un agent indépendant. Je démissionnerais de tout emploi qui tenterait de porter atteinte à cette indépendance et je suis consciente que tout employeur qui n'apprécierait pas les opinions que je défends pourrait mettre fin au contrat qui nous lie.

Déclaration spécifique à chacun des différents groupes au sein desquels je travaille :

Je représente le NCSG au sein de l'OSC.

Dans les équipes de travail sur le PDP (Processus de développement des politiques), et les COTS (« composants pris sur l'étagère »), ainsi que dans des GT, celui sur la VI (intégration verticale) et celui sur le soutien aux candidats à un nouveau gTLD, je participe en mon nom propre mais j'apporte une attention particulière aux intérêts des personnes partout dans le monde qui utilisent Internet sans but commercial et je travaille à ce qu'ils soient bien représentés et aient accès aux processus de l'ICANN.

5. Décrivez tous les bénéfices, tangibles ou non, que vous recevez en participant à ces actions. Par

exemple, si vous êtes un universitaire ou une ONG et que vous utilisez ce statut pour vous engager davantage, cela devrait être inclus dans votre déclaration d'intérêt, tout comme un contrat d'embauche ou une relation commerciale sans contrat auprès d'une tierce partie qui aurait un intérêt dans les résultats de la politique de l'ICANN.

En ce qui concerne mon poste à l'Université, ils n'en ont rien à faire de l'ICANN et le considèrent en général comme une interférence dans mon travail. En ce qui concerne mon travail à l'IGF, je suis sûre que mes connaissances du fonctionnement de l'ICANN et de ce qui s'y passe sont un avantage. Il est possible que mes diverses actions bénévoles à l'ICANN et que mes opinions et mes partis pris dans ce cadre donnent lieu à plus d'opportunités en termes de consultation. D'autre part, je pense être « accro à l'ICANN » dans le sens où l'organisation m'intéresse sous bien des aspects et je veux agir pour m'assurer qu'elle avance. Déclaration spécifique à chacun des différents groupes au sein desquels je travaille :

En ce qui concerne le GT sur la VI : En ce qui concerne la VI, il est primordial que la GNSO mette en place, sans tarder, une bonne politique qui mette tout le monde d'accord. Cette tâche s'annonce à la fois intéressante et pleine de défis. J'aime entreprendre des défis intéressants et j'imagine que ce processus m'en donnera l'occasion.

En ce qui concerne le GT sur le soutien aux candidats à un nouveau gTLD, depuis l'époque où j'étais membre de la GNSO, j'ai été soucieuse des politiques tarifaires qui rendent les nouveaux gTLD beaucoup trop chers pour ceux qui en ont réellement l'utilité ou le besoin social ou culturel, mais qui n'ont pas beaucoup d'argent. Cet engagement satisfait un besoin personnel que la justice sociale soit faite dans tous les projets où je pourrais être impliquée.

En ce qui concerne le fait que je sois membre de l'OSC et que je sois membre du PPSC (comité travaillant sur le processus de développement de politique), du PDP, de différents GT et de l'OSC : je vois cela comme une façon de finir le travail que j'avais entrepris à la direction du Conseil. Le travail que j'effectue dans ces groupes témoigne de la perception que j'ai de moi-même : une personne qui finit ce qu'elle entreprend. Je pense que rester fidèle à moi-même est nécessaire à mon bien-être personnel.

6. Lieu

J'ai un logement à Providence aux États-Unis et un autre à Luleå en Suède et je partage mon temps entre ces deux résidences, un hôtel à Genève en Suisse et de nombreux aéroports.

7. Groupe partie prenante

Je suis membre du NCSG et je suis actuellement directrice de son Comité exécutif.

William Drake
Groupe des parties
prenantes non
commerciales

1. Profession actuelle, employeur et poste occupé

Associé principal au Centre pour la gouvernance internationale de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

Travail académique impliquant quelque fois de travailler comme consultant en politique, mais jamais en lien avec l'ICANN.

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucun

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?

Aucune

5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.

Aucun

Alex Gakuru
Groupe des parties
prenantes non
commerciales

1. Profession actuelle, employeur et poste occupé

Dans un premier temps, consultant en systèmes NTIC pour Way Forward Technologies. Travailleur indépendant, consultant en chef. Aussi directeur (non rémunéré) de l'Association kenyenne des consommateurs de nouvelles technologies. Récemment nommé conseiller au Broadcast Content Advisory Council (Conseil consultatif des contenus de diffusion), le régulateur centralisé du secteur des NTIC au Kenya.

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

Way Forward Technologies développe et met en place des solutions de contenu de technologies de l'information intégrée et des communications, principalement dans les domaines suivants : bases de données, développement de logiciels, logiciels libres, transferts NTIC, animation digitale, gestion de projet, conseil en télécommunications, formation et services de recherches NTIC. En tant que directeur de l'Association kenyenne des consommateurs de nouvelles technologies, et comme je travaille en étroite collaboration avec des organisations liées à la société civile, aux droits de l'homme et à la justice sociale, mon travail consiste à promouvoir les droits et les intérêts des consommateurs grâce à des engagements constructifs passés avec toutes les parties prenantes des NTIC (les acteurs gouvernementaux, régulateurs et privés du secteur). Les médias permettent de mettre les droits des consommateurs sur le devant de la scène en ce qui concerne les politiques, la législation, la régulation et le marché.

En tant que membre du Conseil consultatif des contenus de diffusion, mes fonctions de conseil sont de guider le régulateur par rapport au contenu diffusé sur l'espace public de communication kenyan et sur sa conformité à la politique nationale sur les NTIC, la loi kenyenne sur l'information et les communications (Kenya Information and Communications Act) et toutes les réglementations à ce sujet.

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Je n'ai aucun intérêt en termes d'argent, de possession ou d'influence auprès d'aucun service de registre, registraire de noms de domaine, ccTLD, entreprises d'équipement ou de technologies internet ou toute autre entreprise, ou auprès d'entreprises intéressées par la politique de l'ICANN ou d'entités qui procèdent à des transactions ou concluent des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?

Je n'ai aucun intérêt commercial dans les résultats des politiques de l'ICANN et je ne représente aucune autre partie.

	<p>5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.</p> <p>Aucun.</p> <p>6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)</p> <p>Afrique (Kenya)</p> <p>7. Groupe(s) de partie(s) prenante(s) de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif</p> <p>Membre du NCSG dans lequel je dirige le Consumer Interest Group (Groupe d'intérêt des consommateurs). En 2009, j'ai été élu représentant de l'Afrique à la NCUC (Structure non commerciale des utilisateurs). Je fais partie de l'équipe de travail sur le PDP et du GT qui soutient les candidats à un gTLD, pour lequel j'écris ce SOI.</p>
<p>Dr Govind GAC - Inde</p>	
<p>Alan Greenberg ALAC</p>	<p>Voir à l'adresse [EN] : http://gnso.icann.org/issues/vertical-integration/soi-vi-pdp-GT-01apr10-en#greenberg</p>
<p>Anthony Harris Structure de fournisseurs de services et de connexion internet</p>	<p>1. Profession actuelle, employeur et poste occupé</p> <p>Directeur exécutif de la CABASE (Association Argentinienne de l'industrie des services internet) ; directeur exécutif de eCOM-LAC (fédération du commerce électronique et internet d'Amérique latine et des Caraïbes).</p> <p>2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)</p> <p>Tâches effectuées dans une ONG (Organisation non gouvernementale) - développement de services internet et travail de régulation, représentation lors de forum internationaux sur Internet.</p> <p>3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.</p> <p>Aucun</p> <p>4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?</p> <p>Intérêt dans les nouveaux gTLD, en tant que candidat potentiel. Je ne représente aucune autre partie.</p> <p>5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.</p> <p>Je suis membre de l'ISPCP (Structure de fournisseurs de services et de connexion internet).</p> <p>6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)</p> <p>Amérique latine/Caraïbes</p> <p>7. Groupe(s) partie prenante de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif</p> <p>CSG (Groupe des parties prenantes commerciales)</p>

<p>Dave Kissoondoyal At Large</p>	<p>Voir à l'adresse [EN] : http://gnso.icann.org/issues/post-expiration-recovery/soi-pednr-20july09.html#kissoondoyal</p>
<p>Evan Leibovitch ALAC GT - co-directeur</p>	<p>Voir à l'adresse [EN] : http://gnso.icann.org/issues/registration-abuse/soi-rap-22july09.html#</p>
<p>Andrew Mack CBUC (Regroupement des utilisateurs d'Internet à des fins commerciales)</p>	<p>1. Profession actuelle, employeur et poste occupé Je suis directeur de AMGlobal Consulting, une entreprise de conseil spécialisée basée aux États-Unis (près de Washington D.C.) et qui travaille avec les marchés émergents sur les questions technologiques.</p> <p>2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus) Nous travaillons avec des entreprises et des organismes donateurs intéressés par la perspective de travailler davantage pour les marchés émergents, en étudiant comment les nouvelles technologies et les politiques technologiques se développent sur ces marchés et comment la technologie va affecter leur développement.</p> <p>3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN. Aucun.</p> <p>4. Citez tous types d'intérêts commerciaux dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ? À plusieurs reprises, notre entreprise a conseillé plusieurs clients différents (entreprises, donateurs, associations de commerce et coalitions de commerce régionales) qui étaient intéressés par la question de l'impact de la gouvernance internet sur le futur du commerce et sur son environnement. Nous travaillons surtout avec l'Afrique et l'Amérique latine. Je m'engagerai en mon nom propre et je ne représenterai les opinions de personne d'autre.</p> <p>5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif. Aucun</p> <p>6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caribes, Asie/Australie/Pacifique et Europe) Amérique du Nord</p> <p>7. Groupe(s) partie prenante de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif Je suis récemment devenu membre de la BC (Structure commerciale).</p>
<p>Michele Neylon Groupe partie prenante de registraires de noms de domaine</p>	<p>Voir à l'adresse [EN] : http://www.mneylon.com/blog/statement-of-interest.html</p>
<p>Cheryl Langdon-Orr</p>	<p>Voir à l'adresse [EN] : http://gnso.icann.org/issues/vertical-integration/soi-vi-pdp-GT-01apr10-</p>

ALAC	en#langdon-orr
Elaine Pruis <i>Particulier</i>	<p>1. Profession actuelle, employeur et poste occupé Vice-présidente des Relations clients chez Minds + Machines</p> <p>2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus) M+M fournit des services de registre et des conseils pour les nouveaux candidats à un gTLD. Mon rôle est d'anticiper les nouvelles politiques de l'ICANN, d'informer les clients sur les nouvelles exigences imposées aux candidats et de travailler en liaison avec l'équipe technique pour le développement d'un logiciel de registre qui tienne compte des exigences actuelles. En tant qu'ancien agent de liaison avec le CoCCA (« Council of Country Code Administrators », un groupe d'opérateurs de ccTLD qui partagent des ressources et des outils de registre), j'ai presque dix ans d'expérience à travailler avec des opérateurs de ccTLD de pays du tiers monde ou de zones de conflits, comme l'Afghanistan. Il me tient à cœur de faire le nécessaire pour que le nouveau processus de TLD soit accessible à tous et que toutes les parties intéressées aient la possibilité de déposer une candidature et de mettre en place des TLD fiables.</p> <p>3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN. Je suis gérante d'une jeune entreprise qui fournit des services de registre et des conseils en TLD.</p> <p>4. Citez tous types d'intérêts commerciaux dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ? a. Les politiques de l'ICANN influencent de façon directe la façon dont nous gérons notre entreprise. Les exigences de services de registre tels qu'Escrow, PDDRP (Procédure de résolution des différends après cession), etc. ont beaucoup d'importance pour nous. Cependant, soutenir les candidats les moins avantagés n'affecte pas M+M sur le plan commercial. Ma participation à ce groupe de travail est donc des plus neutres à ce stade du développement des politiques de l'ICANN. b. Non.</p> <p>5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif. Aucun.</p> <p>6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe) Amérique du Nord.</p> <p>7. Groupe(s) de partie(s) prenante(s) de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif En tant que jeune entreprise n'ayant pas encore de passé en matière de TLD, M+M n'est pas un membre formel de la SO des services de registre mais j'imagine que c'est dans cette catégorie que nous nous trouverions si nous le pouvions.</p>
Vanda Scartezini	1. Profession actuelle, employeur et poste occupé

Particulier

- a) Partenaire de POLO Consultores Asociados et d'IT TREND Consulting
 b) ALTIS Software & Services (www.altis.org.br) et FITEC (www.fitec.org.br) (recherche et développement dans les télécommunications et les nouvelles technologies)
 c) Nexti (LACRALO (Division régionale d'At-Large pour l'Amérique latine et les Caraïbes), au sein de l'ALS (Structure At-Large) – association de femmes dirigeantes dans le domaine des NTIC, Nouvelles technologies de l'information et de la communication)

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

- a) Consultante en chef ; b) Directrice du conseil ; c) Vice-directrice

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucun

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN.

Conseillère pour un nouveau gTLD potentiel sans compensation financière.

4.1 Représentez-vous d'autres parties ? NON

5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.

Aucun

6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)

AMÉRIQUE LATINE/CARAÏBES

7. Groupe(s) de partie(s) prenante(s) de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif

Je sers d'intermédiaire de liaison au nom d'ALAC auprès du conseil de l'ICANN.

Je suis aussi membre de LACRALO au sein de l'ALS.

Baudouin Schombe**AFRALO - At large****1. Profession actuelle, employeur et poste occupé**

Responsable de l'agence ICT Academy, je suis lié à l'ICANN par mon engagement dans le CAFEC (Centre africain d'échange culturel, une ONG), une structure At-Large. Je suis actuellement membre de la GNSO/NCUC. Coordinateur national d'un réseau d'ONG appelé « Réseau National des ONG pour la Promotion des NTIC » (RERONTIC) et membre de la GAID (Alliance Globale pour les TIC et le Développement) pour l'ACIS (African Civil Society for Information Society, la Société civile africaine pour la société de l'information).

2. Type de travail effectué dans le cadre de 1. (voir ci-dessus)

Mettre en place des accès aux NTIC communautaires (télécentres). Soutenir la République Démocratique du Congo dans ses démarches en matière de ccTLD. Organiser des formations pour débutants de différentes communautés.

3. Citez tout intérêt financier ou d'influence que vous pourriez avoir auprès des services de gestion, des registres de noms de domaine ou de toute autre entreprise qui est concernée par la politique de l'ICANN ou de toute partie qui procède à des transactions ou conclut des contrats ou

d'autres arrangements avec l'ICANN.

Aucun

4. Citez tout type d'intérêt commercial dans les résultats de la politique de développement de l'ICANN. Représentez-vous d'autres parties ?

Aucun intérêt commercial. Je suis représentant au nom d'AFRALO.

5. Décrivez tout arrangement ou accord entre vous et tout autre groupe, structure ou personne(s) concernant votre nomination ou sélection comme membre du groupe consultatif.

MEMBRES D'AFRALO : non, aucun arrangement ou accord mais je suis sûr d'avoir leur soutien.

6. Région géographique associée à la nationalité du bénévole (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe)

AFRIQUE

7. Groupe(s) de partie(s) prenante(s) de l'ICANN où le bénévole est actuellement actif

Je suis engagé dans diverses communautés de l'ICANN : NCUC/GNSO, Vertical Integration, IRTF (Politique de transfert entre bureaux d'enregistrement) partie B et BCEC (Comité d'évaluation des candidats au conseil).

Alioune Traore

Particulier

Richard Tindal

Particulier

Voir à l'adresse [EN] : <http://gnso.icann.org/issues/vertical-integration/soi-vi-pdp-GT-01apr10-en#tindal>

1.3 Présence

Cette feuille de présence concerne les téléconférences hebdomadaires de 2010. Légende :

1	présent(e)
0	absent(e)
Vide	absent(e), non excusé(e)
Format de date	jour.mois

Membres	29.04	5.05	10.05	17.05	24.05	1.06	8.06	15.06	6.07	13.07	20.07	3.08	10.08	12.08	17.08	19.08	24.08	27.08	31.08
Cheryl Langdon-Orr	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0
Sebastien Bachollet	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0		
Alan Greenberg	1	1	1	1		1	1	1			1	1	0	1	1	1	1	1	1
Dave Kissoondoyal	0	0	0																
Evan Leibovitch	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Tijani Ben Jemaa	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1
Carlos Aguirre	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0
Rafik Dammak	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Avri Doria	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1
Alex Gakuru	1	1	1	0	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	1	1	0	1
William Drake	0																		
Baudoin Schombe	0	0	0	1		1			0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1
Olga Cavalli	0	0	0	1			0	0											
Andrew Mack	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Michael Palage											1								
Fabien Betremieux	1	1	1	1		1		1											1
Elaine Pruis	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1
Richard Tindal	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0		1	0				0	
Alioune Traore																			
Eric Brunner Williams													0	1			1	1	1
Vanda Scartezini	0	0	0				0	0											
Tony Harris	1	1	0	0	1	1	1	1	1		0	0	1				0	0	0
Dr Govind																			
Michele Neylon	0	1	1	0	0	0	0	0				1	1		1				0
<i>Olof Nordling</i>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	
<i>Karla Valente</i>					1	1					1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Glen de Saint Gery</i>	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1		1	1	1	1	1
<i>Gisella Gruber-White</i>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1				

Membres	3.09	7.09	10.1	14.1	21.1	24.1	28.1	1.10	5.10	8.10	12.10	15.10	19.10	22.10	26.10	29.10	2.11	5.11	9.11
Cheryl Langdon-Orr	1	0	0	0	0	0	1	1	1		0	0	0	0	1	1	0	1	0
Sebastien Bachollet	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1		0	0	1	1	1	0	1	1
Alan Greenberg	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0
Dave Kissoondoyal						1	1		1				1	1	1	1	0	0	1
Evan Leibovitch	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1
Tijani Ben Jemaa	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
Carlos Aguirre	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1
Rafik Dammak	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Avri Doria	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1
Alex Gakuru	0	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
William Drake																			
Baudoin Schombe	0	1	0	0	1	1		1		0	1	0		0	1	1			
Olga Cavalli																			
Andrew Mack	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1		1	1	1	1	1	1	1
Michael Palage																			
Fabien Betremieux												1					1		
Elaine Pruis	1	0	1	1		1			1		1	1	1	0	1		1	1	
Richard Tindal	1	1	1	0															
Alioune Traore																			
Eric Brunner Williams	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1		1	1		1	1	0
Vanda Scartezini																			
Tony Harris	0	0	0			1	0		0	1	0			0		1	0	0	0
Dr Govind																			
Michele Neylon	0	0	0	0		0											0	0	0
Olof Nordling																			
Karla Valente	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1
Glen de Saint Gery	1	1	1						1		1	1	1		1	1		1	1
Gisella Gruber-White				1	1	1	1					1	1			1	1	1	1

2. Résumé et analyse - État des lieux public

Commentaires reçus du 16 juin au 23 août 2010

Vous pouvez consulter l'intégralité des commentaires reçus à l'adresse [EN] :
<http://www.icann.org/en/public-comment/#GT-snapshot>.

2.1 Vue d'ensemble

- La période de réception des commentaires publics en anglais s'est étendue du 16 juin 2010 au 21 juillet 2010.
- Une autre période a été ajoutée pour les personnes parlant français, espagnol, arabe, russe et chinois, du 23 juillet 2010 au 23 août 2010.
- Treize (13) commentaires ont été soumis provenant de huit (8) parties :
 - Déclaration de l'AfrICANN/AFRALO
 - Danny Younger
 - Stefano Cimatoribus
 - George Kirikos - Leap of Faith Financial Services Inc.
 - Jeff Neuman – Neustar
 - Dr. Ibaa Oueichek - Équipe arabe pour les noms de domaine et les questions liées à Internet
 - Michele Neylon :: Blacknight
 - Debra Y. Hughes - Croix Rouge américaine
- *Note* : La déclaration de l'AfrICANN/Afralo a été présentée à la réunion de l'ICANN à Bruxelles et soumise au forum public.

2.2 Résumé des commentaires et analyse du GT

Les commentaires ci-dessous sont extraits de commentaires réels qui ont été organisés par thème, suivis d'un court résumé des discussions du GT.

2.2.1 Provenance : Communauté africaine de l'ICANN (22 juin 2010)¹

Lors du 38^{ème} meeting de l'ICANN à Bruxelles, les membres de la Communauté africaine, constituée d'AFRALO et d'AfrICANN, ont discuté conjointement de la possibilité de fournir un soutien aux candidats africains à un nouveau gTLD, qui ont besoin d'aide pour déposer leur candidature et gérer des gTLD. En tant que membres de la communauté, nous :

- Nous réjouissons de la résolution 20 du conseil traitant du soutien aux candidats qui demandent de l'aide pour déposer leur candidature et gérer de nouveaux gTLD.

¹ Ce commentaire a été posté par erreur dans le Guide du candidat, version 4, forum public -
<http://forum.icann.org/lists/4gtld-guide/mail3.html>.

- Exprimons notre gratitude aux membres du conseil pour leur considération des inquiétudes de la communauté au sujet du coût de la candidature à de nouveaux gTLD qui peut constituer un obstacle, en particulier pour les candidats des pays en voie de développement.
- Pensons sincèrement que les candidats entrepreneurs dans des pays africains, où les marchés ne sont pas encore assez développés pour générer du profit, sont éligibles pour bénéficier de ce soutien.
- Considérons que la société civile, les ONG et les associations à but non lucratif en Afrique sont les structures qui ont le plus besoin d'un tel soutien car elles ont un impact fort sur la société de par leur proximité avec les populations.
- Pensons que le soutien est de première importance pour les candidatures géographiques, culturelles, linguistiques et plus généralement communautaires.
- Préconisons que les candidats africains à un gTLD soient soutenus en priorité car ceci encouragera de nouveaux candidats à se manifester et à déposer une candidature.
- Pensons que le soutien qui devra être fourni aux candidats africains à un nouveau gTLD devrait être de nature, entre autres :
 - ✓ Financière, grâce à la réduction des frais de candidature et des frais permanents.
 - ✓ Linguistique, grâce à la traduction dans les six langues de l'ONU de tous les documents du dossier de candidature, en particulier le Guide du candidat.
 - ✓ Légale, grâce à une assistance fournie au candidat pour qu'ils préparent leurs candidatures convenablement.
 - ✓ Technique, grâce à
 - une assistance pour aider les candidats à définir les différentes options qui s'offrent à eux en termes d'infrastructure,
 - et se pencher sur le problème des infrastructures dans les pays africains ; comme IPV6 (Internet Protocol version 6, un protocole réseau), la connexion à Internet, etc.
- Maintenons fermement que la réduction des frais est l'élément crucial pour atteindre les objectifs de la résolution 20 du conseil de l'ICANN dans le cadre des principes de récupération des frais de candidature et des frais permanents.
- Proposons que les actions suivantes soient mises en place pour réduire les frais :
 - ✓ Supprimer les frais de développement de programme (26k\$).
 - ✓ Supprimer les frais liés au risque et le fonds de prévoyance (60k\$).
 - ✓ Diminuer les frais de candidature (100k\$).
 - ✓ Supprimer les frais de niveau de registre fixes (25k\$ par année civile), et ne faire payer que les frais de transaction de registre (0.25\$ par enregistrement de nom de domaine ou par renouvellement).
- Proposons que les frais ainsi réduits bénéficient d'un paiement incrémenté, ce qui donnera plus de temps aux populations africaines pour rassembler ces sommes, et les investisseurs seront plus enclins à financer une candidature qui aura déjà passé la première étape d'évaluation.

- Pensons que les communautés africaines déposent des candidatures à de nouveaux gTLD selon un modèle économique approprié qui prend en compte les réalités de la zone Afrique. L'engagement de l'ICANN pour le soutien des candidats africains à un gTLD constituera un moment marquant du développement de toute la communauté internet en Afrique.
- Puisque l'Afrique est défavorisée et en retard à cause de la fracture numérique, nous suggérons fortement à l'ICANN de fournir plus de soutien et plus de réductions des coûts aux candidats africains à un gTLD.

Résumé de la discussion du GT :

Le Rapport jalon a encore été clarifié en ce qui concerne les critères d'éligibilité, en particulier sur le fait que les recommandations ne sont pas limitées aux organisations à but non lucratif. Pour tous les candidats, peu importe leur nature, le critère d'éligibilité principal est le besoin et aucun soutien ne sera accordé au sein de ce programme sans que ce critère ne soit respecté. Le GT pense néanmoins qu'en restreignant le premier tour à un nombre relativement limité de candidats potentiels, le programme de soutien proposé au candidat risquerait d'être le sujet d'oppositions politiques et de controverses. Voilà pourquoi les groupes culturels, linguistiques et ethniques sont proposés comme base de départ qui pourrait être revue par la suite.

Les membres du GT se sont également mis d'accord sur le fait que les fonds ne devraient pas être restreints davantage ou favoriser les candidats d'une région géographique en particulier. Le GT reconnaît que certains candidats africains pourraient être désavantagés pour de nombreuses raisons, notamment politiques, économiques, linguistiques, logistiques, etc. Cependant, la proposition actuelle n'envisage pas de qualifier ou de favoriser automatiquement un candidat au soutien sur la seule base de son continent d'origine ou d'adoption. Il faut prendre en compte le fait que les pays et les entités d'un même continent ou d'un même pays présentent des statuts et des besoins financiers divers et variés. Des discussions en détail au sujet des aspects pratiques de tels critères de favoritisme se sont avérées difficiles et ont donné lieu à différentes formes d'abus superflus, qu'il serait difficile de traiter, du moins en ce moment, alors que le nouveau programme de gTLD est sur le point d'être dévoilé.

Le GT aimerait également noter que la définition d'une Organisation à but non gouvernemental (ONG) peut différer d'une juridiction à l'autre et que les statuts légaux des organisations peuvent aussi changer avec le temps. Il est également important de noter que toutes les ONG n'ont pas forcément besoin d'être soutenues ; il y a d'ailleurs de nombreux exemples d'ONG dans le monde entier qui ont les ressources nécessaires.

Certaines questions ont été soulevées par le GT pendant cette discussion, comme par exemple :

- Devrions-nous parler des tours à venir bien que nous ne sachions pas s'il y en aura et s'il y en a, quand ils auront lieu ?
- Risquons-nous de limiter l'innovation si, lors du premier tour, nous restreignons le soutien aux groupes ethniques et linguistiques ?

2.2.2 Provenance : G. Kirikos (20 juillet 2010)

L'ICANN n'apprécie pas les contributions publiques. Nous résisterons passivement en ne participant pas à un processus dont le résultat est prédéterminé. Nous demandons à l'ICANN d'informer la communauté quand ils seront prêts et décidés à démontrer qu'ils apprécient les commentaires publics.

Résumé de la discussion du GT :

Ce commentaire n'est pas directement lié aux propositions ou au travail de ce GT, mais il doit être précisé que ce GT a écouté ces commentaires et y a répondu.

2.2.3 Provenance : Neustar ; Blacknight Solutions (21 juillet 2010)

(Neustar) Accord sur la nécessité d'un soutien à certains candidats à un gTLD, dans des cas bien particuliers.

- Neustar est d'accord avec le fait que dans certains cas bien précis, les candidats à certains types de gTLD qui n'auraient pas les moyens financiers ou l'accès aux ressources ou l'expertise nécessaire à cette candidature devraient faire l'objet d'une attention particulière.
- Neustar soutient l'idée de frais échelonnés recommandée par le GT et l'utilisation d'une part des bénéfices de ventes aux enchères pour rembourser une partie des frais de candidature aux candidats retenus.
- Compte tenu des difficultés que les frais annuels minimums de 25 000 \$ représentent pour certains candidats défavorisés, Neustar soutient la suppression ou la réduction des frais pour ces candidats, mais seulement dans le cas où les volumes d'enregistrement ne prennent pas en charge le paiement des frais annuels.
- Les qualifications et les critères initiaux proposés par le GT sont appropriés (cibler des communautés, des zones ou des langues en particulier), mais il faudrait accorder plus de réflexion au processus d'évaluation des candidats, entre autres en termes de délais et de ressources nécessaires. La transparence (informations sur les candidats, les candidatures de programmes et le soutien financier ou autre) est primordiale pour inspirer la confiance envers le programme.
- Neustar envisage de prendre part au programme en fournissant un soutien aux candidats qualifiés.

(Blacknight Solutions) L'ICANN semble penser que les TLD du « nouveau régime » doivent s'insérer dans un scénario « à taille unique ». Ce n'est ni réaliste ni réellement compatible avec les propres objectifs de l'ICANN que Rod Beckstorm résume souvent par « Un monde. Un Internet. Tous connectés. » Pour que cet objectif soit réalisable, il faut que les barrières économiques soient levées aux bons endroits. Les documents du GT reconnaissent que les

critères économiques stricts qui définissent les exceptions doivent être abandonnés car seul un nombre limité de candidats les rassemblent. Plusieurs entreprises, dont Blacknight Solutions, ont déclaré être prêtes à offrir leurs services aux candidats qualifiés.

Résumé de la discussion du GT :

Le GT apprécie l'engagement et l'envie exprimée dans les mois précédents de soutenir plusieurs entités et s'attend à ce qu'un grand nombre d'entreprises et de particuliers se manifestent pour renforcer le programme.

Le Rapport jalon reconnaît que les candidats peuvent bénéficier d'un large choix d'aides au-delà de moyens financiers, parmi lesquelles des aides logistiques, des aides de proximité, des aides techniques, administratives (pour les candidatures), etc. Cet éventail d'aides apporte de la flexibilité et de la diversité à un programme de soutien qui, nous l'espérons, pourrait augmenter le nombre de candidatures aux nouveaux gTLD partout dans le monde. Bien que le Rapport jalon présente de nombreuses recommandations, il a été écrit de la façon la plus claire possible, en essayant de détailler les recommandations. Le GT pense que ce n'est qu'un début et que les efforts vont être poursuivis non seulement à travers l'équipe et les politiques, mais aussi par diverses parties qui souhaitent apporter leur aide à cette initiative d'évolution. Cette approche permet au GT de penser que le processus de mise en place est plus flexible et s'attend à ce que de plus en plus d'aspects du Rapport jalon soient mis en place dès le premier tour.

2.2.4 Provenance : Croix rouge américaine (22 juillet 2010)

Organisations à but non lucratif—requête pour que l'ICANN baisse ses tarifs. Les groupes à but non lucratif sont soucieux des frais du programme d'acquisition de gTLD, à la fois en ce qui concerne la candidature et la mise en place. La Croix rouge demande vivement à l'ICANN de considérer que les organisations à but non lucratif peuvent être amenées à utiliser les nouveaux gTLD en interne selon un modèle différent d'un gTLD commercial et conçu pour générer du profit. La Croix rouge s'inquiète du fait que les différents coûts rendent inaccessible l'acquisition d'un nouveau gTLD pour la plupart des organisations à but non lucratif. Les frais sont payés grâce à des ressources qui proviennent de fonds que la Croix rouge et d'autres groupes dépenseraient en tant normal directement pour aider le public. La Croix rouge demande que l'ICANN baisse ses tarifs pour les organisations à but non lucratif comme la Croix rouge en reconnaissance du rôle important que l'acquisition de nouveaux gTLD par ces groupes aurait pour la communauté de l'ICANN.

Soutien des recommandations de la WT1 (Équipe de travail 1). La Croix rouge approuve les recommandations suivantes de la WT1 : supprimer les frais de développement de programme pour des entités spécifiques ; frais échelonnés ; bénéfices de ventes aux enchères—remboursement partiel ; frais de services de registre fixes à reverser à l'ICANN moins élevés ; reconsidération des frais liés au risque et du fonds de prévoyance pour chaque candidat ; et considération d'une réduction des frais fixes/variables de 100K \$ pour les candidats qui rassemblent tous les critères du GT.

Recommandations de la WT2 (Équipe de travail 2) : La Croix rouge propose les commentaires suivants :

- Phase initiale/pilote — soutien également pour les organisations à but non lucratif : La Croix rouge approuve l'idée de cibler le soutien à des communautés ethniques ou linguistiques et propose qu'un soutien soit également fourni aux organisations à but non lucratif pendant la phase initiale/pilote.
- La Croix rouge désapprouve la recommandation selon laquelle le soutien aux autres groupes, en particulier les ONG et les organisations de société civile, devrait être fourni plus tard dans le processus. Nous encourageons vivement le GT et l'ICANN à envisager un soutien pour les organisations à but non lucratif dès que possible. La Croix rouge recommande un soutien immédiat pendant la phase initiale/pilote pour les organisations à but non lucratif qui utiliseraient un nouveau gTLD pour communiquer leur mission et leurs services au public, pour prendre part à des actions qui augmentent l'intégration des ONG dans la société grâce à la technologie, pour communiquer des informations éducationnelles, pratiques ou vitales aux membres de la communauté, ou pour collecter des dons en soutien à leurs actions. Ces candidats potentiels, dont la mission, les objectifs et le statut sont conformes aux critères du GT et de l'ICANN, sont le type de candidat potentiel pour qui fournir un soutien n'est pas matière à controverse.
- La Croix rouge approuve le fait que la localisation géographique d'un candidat est un des nombreux facteurs qui pourraient être considérés lors de la décision de lui fournir ou non un soutien.
- La Croix rouge pense que les recommandations qui concernent les groupes qui ne bénéficient pas d'un soutien pour le moment manquent de précisions pour donner lieu à des commentaires pertinents.
- Des actions significatives à l'échelle locale et en matière d'éducation sont nécessaires et devraient être mises en place immédiatement pour ensuite augmenter après la publication du Guide final du candidat, ce qui donnerait le temps de poser des questions et de chercher des réponses. L'ICANN devrait rendre l'information sur les procédures d'acquisition d'un gTLD plus accessible aux candidats potentiels des marchés sous-développés et de certains groupes comme les organisations à but non lucratif qui ne seraient pas tellement engagés dans les activités de l'ICANN. L'ICANN devrait améliorer ses services d'éducation et ses services locaux, en particulier pour les organisations à but non lucratif comme la Croix rouge, pour assurer que les utilisateurs de sa communauté soient capables de suivre la procédure et ne soient pas victimes d'impacts négatifs.
- Au niveau local, l'information devrait mentionner la procédure de candidature ainsi que des éléments utiles aux candidats à un nouveau gTLD (procédures d'objection, mécanismes de protection des droits, par exemple). De même, il faudrait fournir des

conseils sur les aspects techniques de la gestion d'un nouveau gTLD (voir le détail des modules 2 et 5, par exemple) à ces populations locales, régions, et organisations ciblées, surtout dans le sens où ces aspects peuvent être décourageants pour des groupes qui n'ont jamais opéré de registre.

- Des actions locales devraient être mises en place dans les cinq régions de l'ICANN, qui devrait organiser des séminaires sur place ouverts au public, plutôt que de se contenter de publier des informations éducatives sur son site web ou d'organiser des conférences en ligne.
- Une réduction des frais /un financement et/ou un échelonnement des paiements pour les candidats méritants. La Croix rouge soutient cette recommandation. Les frais et le calendrier des paiements actuels sont prohibitifs et seront un frein à la capacité des organisations à but non lucratif à financer et à mener à bien leurs actions, ainsi qu'à atteindre les objectifs de leur mission.
- Soutien technique (infrastructure, éducation/conseils sur le protocole DNSSEC, suppression d'exigences techniques potentielles ou période de formation, coûts diminués ou partage des services de registre terminaux. La Croix rouge soutient cette recommandation, surtout du fait que de nombreux candidats n'auront aucune connaissance des opérations de registre. La croix rouge soutient d'une manière générale l'idée de réductions de prix ou d'aide pour les services de registre terminaux.
- Soutien pour le développement des langues moins courantes, IDN (noms de domaine internationalisés) pour nouveaux gTLD, réductions de prix pour encourager le développement de scripts peu présents sur le Web, d'achats forfaitaires pour promouvoir le développement de plusieurs scripts à la fois, de tests pour éviter les abus et s'assurer que le soutien atteigne ses cibles. En général, la Croix rouge soutient les réductions de prix pour les nouveaux gTLD.

Résumé de la discussion du GT :

Le GT remercie la Croix rouge et toutes les autres entités qui ont pris le temps de soutenir cet important travail. Certains des points soulevés ont été clarifiés dans les analyses de commentaires précédentes, par exemple le fait que "à but non lucratif" ne signifie pas forcément qu'une telle entité ne soit pas capable de payer les frais et soit automatiquement dans le besoin.

Le GT reconnaît que la notion de "à but non lucratif" de la Croix rouge correspond plus particulièrement aux organisations de services et de charité qui essaient de limiter au maximum leurs frais de fonctionnement pour que le plus de dons possible soit reversé aux victimes/causes qu'elles assistent.

Il est important de rappeler que le besoin est le critère le plus important. Pour l'instant, le critère du besoin est plus important que l'intention, la structure ou la forme du candidat. Le but est, lors du premier tour, de cibler et réduire le soutien aux communautés ethniques/linguistiques car ces groupes sont moins sujets à controverse et sont en général source de soutien politique pour cette initiative. De plus, ces candidats potentiels ont l'avantage d'être relativement bien définis en tant que groupes et ne créent en général pas de controverse. De telles communautés ont déjà été

reconnues par l'ICANN et favoriser les communautés sur Internet est une des valeurs les plus importantes pour l'ICANN. Au sein du GT, certains pensent qu'un soutien pourrait être proposé aux groupes qui assistent les communautés défavorisées, et même dans de rares cas à des candidats qui ne seraient pas dans le besoin par ailleurs.

2.2.5 Provenance : Équipe arabe (21 juillet 2010)

L'interdiction d'être soutenu par un gouvernement est trop vague et les exigences financières en cas d'échec de l'enregistrement constituent un obstacle important. L'équipe arabe apprécie la reconnaissance de l'ICANN et du GT de l'importante question du soutien aux candidats. Le communiqué du GAC (comité consultatif de l'ICANN constitué de représentants d'États et d'organisations internationales) sur l'insertion comme priorité sans passer par des exigences du programme qui excluent les parties prenantes des pays en voie de développement, est aussi important. Deux points importants doivent être pris en considération avant de publier le Rapport jalon :

(1) La proposition qui consiste à interdire « tout » soutien aux candidats liés à un gouvernement est très vague et inappropriée ;

(2) Nous soutenons l'idée qu'il est nécessaire d'assurer la protection des propriétaires de noms de domaine dans l'éventualité d'un échec d'enregistrement, mais le fait que l'ICANN se base d'abord sur des critères financiers est inapproprié. Il existe d'autres mécanismes pour protéger les propriétaires de noms de domaine en cas d'échec. La publication potentielle d'un instrument financier avant de lancer un gTLD est un obstacle bien plus grand que les frais de candidature. Le GT devrait envisager d'autres mécanismes de soutien dans l'éventualité d'un échec et réfléchir à la façon de les rendre accessibles aux candidats.

Résumé de la discussion du GT :

Le Rapport jalon a clarifié le problème mentionné. Il n'est pas dans les intentions du GT de proposer que les gouvernements ne soient pas éligibles ou ne puissent recevoir un soutien dans le cadre de ce programme. Néanmoins, après mûre réflexion, le GT a décidé que le soutien ne devrait pas être utilisé pour subventionner une initiative en grande partie gouvernementale. Cela dit, si la proposition de demande d'assistance est principalement basée sur des financements ou un parrainage gouvernementaux, elle ne devrait pas être acceptée.

Le GT reconnaît qu'il s'agit d'une question complexe, surtout lors du premier tour, et qui soulève d'autres questions importantes comme : (a) Les gouvernements font-ils partie d'un groupe dans le besoin ? (b) Comment devrions-nous définir une initiative proposée par un gouvernement ?

Les détails de mise en œuvre pourraient nécessiter plus de précisions sur la définition des projets en termes de personnes et pourcentages, ce qui mènerait à un processus de mise en place difficile et susceptible de donner lieu à des controverses.

Le GT a décidé que la proposition resterait identique et qu'une clarification y serait apportée sur le fait qu'un candidat financé par un gouvernement pourrait être retenu pour

bénéficiaire de soutien, mais que ce soutien n'était pas fait pour les candidats dont l'essentiel du financement ou du soutien provient d'un gouvernement.

Le GT est également d'accord sur le fait qu'il vaudrait mieux que le programme soit polyglotte, mais cela est difficile à mettre en place au premier tour car cela nécessiterait une réorganisation totale des processus et des opérations de l'ICANN. L'ICANN doit continuer à faire le nécessaire pour que les documents informationnels soient disponibles dans de nombreuses langues. Le GT reconnaît également qu'une aide linguistique pour les candidatures et les contrats (ICANN Registry Agreement) rédigés en anglais constitue une forme de soutien possible.

En termes d'instruments de continuité, le GT s'est penché sur la question et a fait des recommandations pour de possibles solutions. En ce qui concerne le travail continu considéré comme extension à la charte, cette question sera abordée ultérieurement.

2.2.6 Provenance : D. Younger (24 juin 2010)

Proposition de nom de domaine pour les ONG. Il est temps qu'une nouvelle catégorie organisationnelle générale de TLD gérée par l'IANA (autorité qui gère les adresses IP) sur une base gratuite serve les besoins des pays en développement de façon durable et évite la perspective d'une multitude de nouveaux candidats ayant tous besoin de soutien d'une manière ou d'une autre. La création d'un nouveau TLD pour aider les plus défavorisés d'entre nous ne devrait pas être complexe mais devrait au contraire constituer en une proposition directe qui reflète la volonté et l'engagement de la communauté.

- Un nom de domaine pour une ONG est en accord avec la mission charitable que s'est fixée l'ICANN.
- Le nom de domaine d'une ONG rassemblerait les critères requis par l'ICANN Business Constituency (c'est-à-dire la différenciation, la certitude, l'honnêteté, la compétitivité, la diversité et la signification).
- En ajoutant une classe sous un TLD, la différenciation est rendue possible au second niveau. Les organisations choisiront comment elles veulent être regroupées et leurs communautés d'utilisateurs respectives les trouveront facilement au second niveau.
- Le fonds de prévoyance actuel de l'ICANN est amplement suffisant pour financer les actions de l'IANA la première année ; par la suite, ces dépenses utiles constitueront un élément du budget à part entière qui mettra en avant les actions charitables de l'IANA. Tout laisse à penser que l'IANA ne cherchera pas à invoquer des mesures de récupération des coûts, donc les frais de récupération pour les noms de domaine d'ONG ne seront pas transférés sur les candidats défavorisés qui cherchent à utiliser de tels services de registre.
- Le concept de noms de domaine pour les ONG ne présente pas de risque sur le plan fiscal ; il permet de savoir si un nom de domaine d'ONG pourrait prendre en charge une part substantielle des besoins de ceux qui travaillent sur le terrain et qui

manquent de ressources financières pour se permettre une opération de registre (et dont les besoins ne sont peut-être pas totalement couverts par .ORG ou d'autres TLD actuels). Suite à cela, il est possible de déterminer si d'autres initiatives sont justifiées pour promouvoir les considérations géographiques, culturelles et linguistiques.

- L'IANA a les moyens de mettre en place cette proposition à la racine en utilisant des caractères autres qu'ASCII si nécessaire, et étant donné les origines et le rôle de l'IANA, celle-ci pourrait être désignée administratrice des TLD pour toute la communauté Internet.
- Les critères d'éligibilité des noms de domaine d'ONG devraient être définis avec attention par le GT et une documentation serait nécessaire — une charte ou un document fondateur devraient suffire.

Résumé de la discussion du GT :

Le Rapport jalon a encore été clarifié en ce qui concerne les critères d'éligibilité, en particulier sur le fait que les recommandations ne sont pas limitées aux organisations à but non lucratif. Pour tous les candidats, peu importe leur nature, le critère d'éligibilité principal est le besoin et aucun soutien ne sera accordé au sein de ce programme sans que ce critère ne soit respecté. Le GT pense néanmoins qu'en restreignant le premier tour à un nombre relativement limité de candidats potentiels, le programme de soutien proposé au candidat risquerait d'être le sujet d'oppositions politiques et de controverses. Voilà pourquoi les groupes culturels, linguistiques et ethniques sont proposés comme base de départ qui pourrait être revue par la suite.

En ce qui concerne l'idée de simplifier le programme, bien qu'elle ait du mérite, il est important de rappeler que la complexité du programme va de paire avec la complexité de la politique associée développée par la GNSO. Cette politique est le fruit d'un long processus d'entente qui a tenu compte des expériences retenues des sessions précédentes et des besoins du marché.

2.2.7 Provenance : D. Younger (17 juillet 2010)

Frais permanents dans le cas de l'échec d'un nom de domaine — mesures d'assistance.

Comme la protection des propriétaires de noms de domaine est critique et les fonctions de gestion critique doivent être prolongées dans l'éventualité d'un échec, le délai de 3-5 ans établi par l'ICANN dans le DAG n'est pas compatible avec les recommandations de l'ICANN gTLD Registry Failover Plan (plan de l'ICANN en cas d'échec d'enregistrement de nom de domaine) présenté le 15 juin 2008.

- Le Plan en cas d'échec préconise un délai nettement moins long (30 à 90 jours ou plus).

- Ce plan va à l'encontre du DAG qui exige un instrument de sécurité financière pour garantir la continuité des fonctions de registre critiques pendant les 3-5 ans qui suivent l'échec.
- La première étape pour réduire les exigences en matière d'instruments financiers est déjà en cours (voir la déclaration de l'équipe de l'ICANN, « Benchmarking of Registry Operations », qui indique qu'il est possible que la continuité et la protection des propriétaires de noms de domaine soit encore préservée en demandant des réserves légèrement moindres, par exemple 2 ans de fonds au lieu de 3). Le GT devrait à présent souligner le fait que les délais (et les coûts qui en résultent) devraient logiquement être encore réduits si on se base sur les conclusions des différents échecs passés.
- Selon une approche conservatrice, une première étape consisterait en l'adoption d'un instrument financier qui soutiendrait les fonctions de registre critiques pendant les 180 jours qui suivent la déclaration d'un « événement » de registre. Cette étape est réaliste et surpasse les recommandations du Plan en cas d'échec.
- Il faudrait réfléchir à une formulation pour qu'un opérateur successeur potentiel soit désigné par avance afin que l'obligation de sécurité financière étendue soit totalement supprimée. Réduire ou éliminer l'instrument de sécurité financière exigé par le DAG serait un grand pas en avant pour fournir un réel soutien aux candidats à un gTLD. Le GT peut s'inspirer des expériences passées de l'ICANN en matière de procédure de pré-désignation (.net et .org) pour établir une nouvelle procédure afin de préparer le terrain à la possibilité d'un opérateur successeur dans chaque plan de continuité de registre qui nécessite un soutien.

Résumé de la discussion du GT :

Voir la réponse en 2.2.5

2.2.8 Provenance : D. Younger (17 juillet 2010)

Les TLD culturels et linguistiques — Proposition à propos du soutien et d'un nouveau programme accéléré. Les TLD culturels et linguistiques devraient être traités de façon similaire aux candidats à un nouveau TLD internationalisé (plutôt que comme des candidats à un nouveau gTLD) ; ils mériteraient d'ailleurs leur propre classification comme cTLD.

- Le GT devrait appuyer le fait qu'établir un nouveau programme accéléré pour les TLD culturels et linguistiques avec des exigences clairement définies constituerait un bon choix politique en adéquation avec la mission de charité et d'éducation de l'ICANN.
- Il serait judicieux de se mettre d'accord sur des frais de candidature minimums pour les TLD culturels et linguistiques, similaires à ce qui a été calculé pour les candidats à

un TLD internationalisé, et de se mettre d'accord sur la préparation d'un document de contribution de registre annuel recommandé et pré-rédigé.

- Il faut considérer le nombre prévisionnel de candidats et estimer quelle proportion de ces candidats a réellement besoin d'une aide financière. Il est difficile de dire avec certitude si les communautés culturelles sont servies de façon efficace par les .org ou par leurs ccTLD respectifs. Le processus devrait donc débuter par une campagne destinée à solliciter l'intérêt pour avoir une meilleure estimation du nombre possible de candidats.

Résumé de la discussion du GT :

Cette question n'entre pas dans le champ de travail de ce GT.

2.2.9 Provenance : D. Younger (17 juillet 2010)

Frais de transaction des registraires de noms de domaine — Soutien aux candidats défavorisés. Il faudrait augmenter les frais de transaction des registraires de noms de domaine (actuellement de quatre-vingt centimes de dollars) pour soutenir les candidats défavorisés. Il n'est pas déraisonnable de demander à la vaste communauté des propriétaires de noms de domaines de participer pour l'expansion de l'espace de nom, puisqu'une telle expansion, à long terme, sera bénéfique à l'ensemble de leur communauté. Établir une fondation chargée de gérer ces fonds et de recueillir les dons de charité serait une bonne avancée.

Résumé de la discussion du GT :

Le Rapport jalon donne à l'ICANN et à la communauté divers moyens et des exemples concrets pour répondre aux problèmes des fonds dans ce programme. Le GT pense qu'il faudrait explorer d'autres options financières avant d'envisager d'augmenter les frais de transaction des registraires de noms de domaine, puisque cela obligerait le propriétaire de noms de domaine (l'utilisateur) à payer.

D'un point de vue pratique, les changements de contrats de registraires de noms de domaine ne sont pas simples et, d'une manière générale, cette proposition rendrait la procédure encore plus complexe et pourrait soulever des interrogations sur le plan politique.

De même, il est important de rappeler que la politique indique clairement que le programme doit être indépendant financièrement.

Le GT est d'accord pour recommander que les registraires de noms de domaine donnent les moyens aux propriétaires de noms de domaine actuels de contribuer de façon volontaire au programme de développement grâce à des facilités de contribution entre organismes de gestion, et de trouver des moyens pour permettre aux petits donateurs non propriétaires de contribuer au programme de développement. Le message de développement devrait être adressé en parallèle aux communautés de donateurs et aux propriétaires de noms de

domaine, ainsi qu'aux communautés d'utilisateurs non propriétaires par l'intermédiaire de moyens de communication internes et externes.

Une question annexe se pose : celle de l'acceptation de cette proposition par les registraires de noms de domaine et de sa mise en place.

2.2.10 Provenance : S. Cimatoribus (20 juillet 2010) ; D. Younger (18 juin 2010)

Candidatures groupées — Proposition de réduction des frais.

S. Cimatoribus - Il devrait y avoir des frais moins élevés pour les candidatures qui regroupent plusieurs langues. L'ICANN devrait ajuster son budget de traitement des candidatures pour que les candidatures groupées d'IDN soient soumises à des coûts moins élevés et à des frais de candidature moindres. L'ICANN devrait encourager les propositions de versions internationales de chaînes de texte de TLD (par exemple .flowers en Cyrillic) ; les utilisateurs auraient ainsi accès à des noms de domaines et des adresses e-mail dans leur langue maternelle. Il risque de ne pas y avoir beaucoup de candidatures à moins que l'ICANN n'offre des avantages ou des réductions de coûts pour les candidatures groupées d'IDN non latins.

D. Younger - Une candidature groupée est l'équivalent d'une candidature à un gTLD ASCII (Code américain normalisé pour l'échange d'information) combinée à une candidature à un gTLD IDN. Le GT devrait proposer que chaque script additionnel proposé par un candidat soit facturé proportionnellement aux coûts calculés pour un ccTLD internationalisé direct, c'est-à-dire 26 700 \$ par script. L'enjeu principal est l'égalité de traitement—c'est-à-dire que si un calcul de coûts à déjà été effectué pour le traitement des candidatures d'IDN, il serait sûrement discriminatoire (et donc contraire à la section 3 du règlement de l'ICANN) qu'une candidature équivalente soit facturée plus cher.

Résumé de la discussion du GT :

Au sujet des conditions pour bénéficier d'un soutien dans le cadre du programme, le GT a pensé que les réductions de coûts devaient être mises en place pour encourager le développement d'IDN dans des langues rares ou sous-développées ; le montant, la durée et la période exacte de ce soutien doivent encore être définis. Parmi les personnes qui ont créé le Rapport jalon, un groupe minoritaire pense que les candidats qui ne respecteraient pas le critère de besoin mais qui auraient le soutien explicite de la communauté linguistique en question devraient aussi être éligibles à une assistance, par exemple sous la forme de facturation forfaitaire, afin que ces services puissent être proposés aux communautés dont la langue et/ou le script sont sous-développés. Ce soutien de la communauté doit provenir d'organisations, d'ONG et/ou d'entreprises locales au sein de la communauté qui parle la langue ou qui utilise le script en question.

2.2.11 Provenance : D. Younger (19 juillet 2010)

Exception de la séparation des services de registre et des registraires de noms de domaine pour certains groupes. Le GT chargé du soutien aux candidats devrait travailler en collaboration avec le GT chargé de l'intégration verticale afin de mieux définir la catégorie d'exceptions basée sur l'intérêt du public en ce qui concerne la séparation des services de registre et des registraires de noms de domaine pour proposer au conseil de l'ICANN une recommandation commune. Les exceptions possibles sont constituées de certains groupes linguistiques, des pays développés, certaines communautés à cause de leur ampleur ou de leur économie, etc. Le GT devra déterminer s'il vaut mieux faire une exception pour l'opérateur de registre ou un effort de subvention pour soutenir un registraire de noms de domaine local.

Résumé de la discussion du GT :

Il a été décidé que dans le cas où la puissance d'un marché n'est pas un problème, les candidats éligibles au soutien recevraient une dispense spéciale par rapport aux exigences de séparation des services de registre et des registraires de noms de domaine. Il serait possible de revenir sur cette dispense spéciale au bout de 5 ans. Pendant la période de dispense, le département/la fonction de conformité de l'ICANN s'assurerait, en toute liberté, que la dispense n'a pas donné lieu à des abus. Cette recommandation tient compte de la recommandation du GAC au conseil de l'ICANN le 23 septembre 2010².

² Vous pouvez consulter la lettre originale du GAC à l'adresse [EN] : <http://www.icann.org/en/correspondence/dryden-to-dengate-thrush-23sep10-en.pdf>

3. Article de blog - “Appel à contribution – Soutien aux candidats à un nouveau gTLD” - 14 juin

Le GT a publié un article de blog sur le site de l'ICANN intitulé : “Appel à contribution – Soutien aux candidats à un nouveau gTLD.” L'article a été publié le 14 juin 2010. Il a été commenté 5 fois, à cette adresse [EN] : <http://blog.icann.org/2010/06/call-for-input-support-for-new-gtld-applicants/#comments>. Ci-dessous : l'article original

Chers fournisseurs de services de registre,

Le conseil de l'ICANN a récemment adopté une résolution exigeant qu'un groupe de travail (GT) réfléchisse à une approche durable pour mettre en place un soutien aux candidats qui en ont besoin pour la candidature à un gTLD et pour sa gestion. (<http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-12mar10-en.htm#20>)

Le GT a défini cinq objectifs, parmi lesquels :

- *Objectif 3 : Identifier les types de soutien (assistance technique, organisationnelle, financière, réduction des frais, par exemple) et le calendrier (soutien durant la période de candidature uniquement, soutien continu, par exemple) qui sont appropriés pour les candidats qui rassemblent les critères.*
- *Objectif 4 : Identifier des fournisseurs potentiels pour les différents types de soutien identifiés ainsi que les mécanismes appropriés pour fournir ce soutien.*

Nous appelons à la contribution de la communauté pour atteindre ces deux objectifs et nous créerons une « réserve » de fournisseurs de ce type de services pour les candidats. Afin de progresser dans notre travail, nous demandons aux fournisseurs intéressés de se faire connaître.

Nous avons défini les types de soutien suivant :

- *Forte communication locale auprès des candidats potentiels - pour leur faire prendre conscience de cette opportunité et pour leur laisser le temps de s'y préparer*
- *Aide à la préparation des candidatures*
- *Services de registre - externes ou aides par l'intermédiaire d'opérations locales*
- *Services de DNS (Système de noms de domaine)*
- *Infrastructure - matériel/réseaux compatibles IPV6*
- *Éducation-mise en place du protocole sécurisé DNSSEC*
- *Légal & documentation – fournir un soutien pour couvrir les frais juridiques ou les frais de traitement des documents*
- *Traduction– Le Guide du candidat n'est publié qu'en anglais, un handicap pour beaucoup en dehors des pays anglophones*
- *Formation – dans des domaines comme la construction d'un plan de viabilité, le marketing et les diverses opérations*
- *Aide tout au long du processus de candidature*

Identifiez-vous d'autres types de soutien dont un candidat défavorisé pourrait avoir besoin pour réussir le processus de candidature à un gTLD ?

Votre organisation envisagerait-elle de fournir n'importe quelle fonction de soutien aux candidats

défavorisé sans être rémunérée, ou sur la base d'un remboursement des frais engendrés, ou pour un tarif réduit ? Pensez-vous à d'autres fournisseurs (vous y compris) qui pourraient soutenir les candidats défavorisés ?

Merci de poster vos réponses à soac-neGTtdapsup-GT@icann.org, la liste de diffusion du GT.

Une réunion et une discussion publique à ce sujet sont prévues à l'occasion du meeting de Bruxelles.

Il y aura une période de commentaires publics et nous resterons en contact avec les fournisseurs potentiels au fur et à mesure de notre travail.

Merci pour votre considération.

Groupe de travail commun SO/AC sur le soutien des candidats à un nouveau gTLD

4. Texte de l'état des lieux initial publié le 16 juin 2010

Introduction

En réponse à une résolution prise par le conseil à Nairobi, le conseil de la GNSO a lancé en avril 2010 la création d'un groupe de travail commun SO/AC sur le soutien aux candidats à un gTLD (appelé couramment JAS GT). Le JAS GT aimerait présenter sa situation actuelle et le résultat de ses réflexions à ce jour, dans le but de recueillir des commentaires publics pour aiguiller ses recherches. Le groupe de travail a décidé tôt de former deux équipes de travail ; l'équipe de travail 1 (WT1) s'est concentrée sur les aspects liés aux frais de candidature et l'équipe de travail 2 (WT2) s'est penchée sur la question de la sélection des candidats qui bénéficieraient d'un soutien spécial et de la nature de ce soutien. Voici le résultat actuel du travail des deux équipes.

Équipe de travail 1

Contexte

La WT1 est chargée du deuxième objectif de la charte du groupe de travail : identifier les moyens qui permettraient de réduire les coûts nets pour les candidats qui rassemblent tous les critères, conformément au principe de récupération des coûts.

Méthode

La WT1 a examiné le calcul des frais de candidature et leur justification dans les documents à ce sujet (1) et dans le DAG4 (quatrième version du guide du candidat) pour déterminer s'il était possible de demander à ce que les frais soient revus pour les candidats qui rassemblent tous les critères. La WT propose plusieurs options de soutien financier aux candidats. Les deux premières ont été acceptées de tous ; les autres font toujours l'objet de débats.

Les frais de candidature à un gTLD sont de 185 000 US\$. Ces frais sont répartis comme suit : 1. Coûts de développement du programme - 26 000 US\$. Frais fixes et variables d'évaluation de la candidature - Estimation de 100 000 US\$. Frais liés au risque et fonds de prévoyance - 60 000 US\$. La WT1 remarque que le document intitulé « New gTLD Program Explanatory Memorandum New gTLD Budget » (document qui explique le budget pour un nouveau gTLD)(2) indique un profit net attendu pour le programme.

Propositions

Le WT1 a formulé les propositions suivantes.

1. Supprimer le coût de développement du programme (26K US\$) pour les entités sélectionnées sur des critères financiers, d'autant plus que le coût de développement était censé retourner dans les caisses de l'ICANN. Il n'est pas inhabituel pour l'ICANN de réduire les frais qu'ils sont censés récupérer pour réduire les coûts. Nous pensons que très peu de candidats (par rapport au nombre total de candidatures) vont être éligibles au soutien, donc le manque à gagner si nous supprimons ces frais devrait être minime.
2. Paiement échelonné. Plutôt que de payer l'intégralité des frais au moment où la candidature est acceptée, les candidats éligibles au soutien pourraient les payer de façon échelonnée (par exemple sur la base inversée du calendrier des remboursements). Permettre aux candidats d'échelonner le paiement de leurs frais leur donne plus de temps pour rassembler ces sommes et les investisseurs

seront plus enclins à soutenir une candidature si elle a déjà franchi une première évaluation. Si le candidat ne va pas jusqu'au bout du processus, il ne « coûtera » pas à l'ICANN le total de la somme prévue et la récupération des coûts restera intacte.

3. Bénéfices de ventes aux enchères. Les candidatures qualifiées reçoivent un remboursement partiel des bénéfices de n'importe quelle vente aux enchères (3) — qui peut leur permettre de rembourser un prêt ou d'investir dans des services de registre, ou qui peuvent être utilisées pour réapprovisionner les fonds d'un candidat défavorisé.

4. Diminuer les frais de services de registre fixes versés à l'ICANN. Au lieu des frais de niveau de registre fixes de 25 000 US\$ par année civile (4), ne faire payer que les frais de transaction de 0,25 US\$ par enregistrement initial ou par renouvellement de nom de domaine. Des frais annuels de 25k US\$ versés à l'ICANN sont un obstacle pour la durabilité d'un candidat qui représente une petite communauté. De nombreux TLD payent nettement moins à l'ICANN (voire rien du tout). S'il faut à tout prix qu'il y ait un minimum, alors il faut envisager de le diminuer de 50% pour les candidats éligibles.

5. Revoir les frais liés au risque et fonds de prévoyance pour chaque candidat (60k US\$). La WT se demande si l'ICANN s'attend réellement à recevoir la somme de 30 000 000 US\$ (60k US\$ x 500 candidatures) pour des frais inconnus ou variables. Ces frais pourraient être réduits/supprimés pour les candidats éligibles selon les critères du GT.

6. Les frais fixes/variables de 100 000 US\$ sont basés sur le coût total des tours précédents de candidatures, que le document de considération des frais évalue à 1.8MM US\$ pour les dix candidatures. Il est possible que ces frais comprennent des coûts associés au conflit qui est né du rejet de la candidature en « .XXX », qui n'est pas encore résolu. Les frais de 180 000 US\$ ont pu être faussés par le travail à long terme mis en place pour le problème de .XXX. L'évaluation réelle et les coûts administratifs pour les neuf autres candidatures ont peut-être été nettement moins élevés que la somme de 180 000 US\$ par candidature. Si tel est le cas, les frais fixes de 100 000 US\$ pourraient être réduits pour les candidats éligibles selon les critères du GT.

La WT1 travaille avec la WT2 à l'identification de sources de financement pour subventionner les frais des candidats éligibles. Le GT propose de créer une fondation indépendante, en dehors des structures de l'ICANN, pour aider les candidats à rassembler des fonds.

Équipe de travail 2

Proposer quel aide, et à qui ? : Résultats du travail de la WT2

1. Qui devrait bénéficier d'un soutien ?

Le choix des bénéficiaires initiaux d'un soutien est la clé d'un programme de soutien efficace. C'est avec cet élément à l'esprit que la WT2 a considéré un nombre de candidats possibles, mais s'est entendue sur le fait qu'il fallait d'abord se concentrer sur l'idée de définir un ensemble de candidats potentiels relativement limité et facilement identifiable, et pour lesquels l'octroi d'un soutien ne serait pas source de controverse. C'est sur ces critères que la WT a fait les recommandations qui suivent :

a. Au moins dans la phase initiale/pilote, cibler le soutien aux communautés ethniques et linguistiques (la communauté haoussa, les locuteurs quechua, tamil, par exemple). Ces candidats potentiels ont l'avantage d'être relativement bien définis en tant que groupes et ne sont en général

pas sources de controverses. De tels communautés ont déjà été reconnues par l'ICANN et favoriser les communautés sur le Web est une des valeurs les plus importantes pour l'ICANN.

b. Se pencher à l'avenir sur la question du soutien aux autres groupes, en particulier aux ONG et aux organisations de société civile puisque la notion de « communauté » dans ce contexte est moins claire et définir quels groupes pourraient mériter/avoir besoin de soutien est plus délicat. De plus, le nombre de candidats pourrait être très élevé.

c. D'une manière générale, le WT recommande de donner la priorité aux candidats qui se trouvent dans les pays/marchés émergents et dont la langue a une présence limitée sur le Web.

d. Il est recommandé qu'une série de groupes soient exclus du soutien pour le moment, en particulier :

- Les candidats qui n'ont pas besoin du soutien/qui ont assez de ressources financières
- Les candidats qui sont des marques/groupes qui devraient être capables de subvenir à leurs besoins
- Les candidats purement gouvernementaux/semi-publics (bien que des candidats bénéficiant d'un soutien gouvernemental puissent être éligibles)
- Les candidats dont le modèle économique n'est pas durable

2. Quels types de soutien devraient être fournis ?

Le groupe a recommandé plusieurs types de soutien différents qui pourraient être utiles aux candidats potentiels et qui peuvent être rassemblés en trois catégories :

a. Soutien logistique, financier et communicationnel lors du processus de candidature

- Traduction de documents utiles – un souci de premier ordre pour les membres du groupe qui ne parlent pas anglais, qui ont relevé le temps et les efforts supplémentaires nécessaires à une candidature en anglais
- Aide logistique et technique lors du processus de candidature – soutien légal et documentaire qui sont chers et rares dans la plupart des pays et des marchés émergents
- Efforts de communication – faire connaître le processus à plus de personnes dans les marchés sous-développés et les informer sur leurs possibilités de participation
- Diminution des frais/subventionnement et/ou une sorte d'échelonnement des paiements pour les candidats méritants – cette réflexion rejoint celle de la WT1 et comporte deux idées principales : que les candidats méritants devraient payer des frais moindre d'une manière générale et qu'une sorte d'échelonnement des paiements serait appropriée afin de permettre aux candidats sélectionnés de payer au fur et à mesure de leur avancée dans le processus de candidature plutôt que de devoir rassembler tous les fonds à l'avance.

b. Soutien technique pour aider ou préparer les candidats à la gestion d'un nom de domaine

- Infrastructure – fournir du matériel et des réseaux compatibles IPv6 si nécessaire
- Éducation/conseil – aider à la mise en place du protocole sécurisé DNSSEC
- Suppression d'exigences techniques potentielle ou période de formation - donner le temps aux candidats de rassembler leurs compétences plutôt que d'exiger qu'ils prouvent les posséder avant de poser leur candidature (si nécessaire)
- Diminution des coûts et/ou partage des services de registre terminaux

c. Soutien pour le développement des langues moins courantes et des IDN pour les nouveaux gTLD

- Réductions de prix pour encourager le développement de scripts peu présents sur le Web
- Achats forfaitaires pour promouvoir le développement de plusieurs scripts à la fois – encourager le développement des contenus IDN lors de la mise en place de nouveaux gTLD en encourageant les candidats à développer plusieurs scripts à la fois
- Tests clairs pour éviter les abus et s'assurer que le soutien atteigne ses cibles

3. Autres recommandations ?

La WT a également réfléchi à une série de « principes » recommandés pour guider la communauté au moment de la finalisation du processus de soutien, en particulier :

- a. Responsabilité d'auto-financement – Le soutien de l'ICANN/de la communauté ne devrait pas dépasser de façon significative 50% du coût total d'une candidature. Le GT pense que c'est une bonne façon d'encourager la responsabilité et la durabilité.
- b. Période de retrait progressif – Le soutien devrait être fourni jusqu'à une date précise ou s'arrêter progressivement, pourquoi pas 5 ans après avoir été octroyé. Cette recommandation est une mesure de plus pour promouvoir la durabilité et pour permettre à plus de candidats de profiter de ces ressources limitées.
- c. Transparence – Les exigences et les niveaux du soutien devraient être rendus publics pour encourager la transparence.
- d. Le soutien n'est pas limité à certains candidats – Bien que beaucoup des groupes qui bénéficieront du soutien seront des ONG, les organisations à but non lucratif ne seront pas les seuls candidats possibles. Certains pourraient commencer en tant qu'organisations à but non lucratif pour ensuite se changer en hybrides ou en sociétés à but lucratif, qui pourraient poser leur candidature au soutien.
- e. Soutien gouvernemental limité – Le bénéfice d'une forme de soutien d'un ou plusieurs gouvernement(s) ne devrait pas disqualifier un candidat au soutien. Cependant, l'initiative n'est pas conçue pour subventionner des initiatives gouvernementales.
- f. Remboursement en cas de succès – Au cas où des gTLD ayant été soutenus venaient à faire d'importants bénéfices dépassant le soutien dont ils ont bénéficié, ils s'engageraient à rembourser les subventions afin que d'autres candidatures puissent être soutenues à leur tour.

Questions additionnelles et ébauches de réponses :

- Q : Pouvons-nous proposer des plans de soutien standardisés ? A : Cette question sera éclaircie avec le temps, mais des offres globales de soutien standardisées devraient permettre de réduire les coûts.
- Q : Doit-il y avoir un nombre minimum de personnes dans une communauté pour constituer une "masse critique" à la viabilité ? A : Cette question a été longuement discutée, mais aucun accord n'a été trouvé. Nous espérons que de nouveaux modèles économiques spécifiquement dédiés aux petites communautés émergeront.

Notes

1. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/cost-considerations-04oct09-en.pdf>
2. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/new-gtld-budget-28may10-en.pdf>

3. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/Draft-rfp-clean-28may10-en.pdf> page 4-18
4. Draft-rfp-clean-28may10-en.pdf Registry Agreement 6.1

Charte des objectifs du GT

(adoptée par le conseil du GNSO et par l'ALAC) :

Préambule : Le GT commun SO/AC sur le soutien aux candidats à un nouveau gTLD évaluera et proposera des recommandations pour un soutien spécifique aux candidats à un nouveau gTLD dans certains cas justifiés. Le GT essaiera d'identifier des critères appropriés pour l'octroi d'un tel soutien, les formes de soutien appropriées et les fournisseurs potentiels de ce soutien. Cependant, rien ne laisse à penser qu'il en découlera une structure de gouvernance particulière. Dans ce sens, si les recommandations indiquent des solutions de nature bénévole, les critères et les autres provisions correspondant aux objectifs ci-dessous ne serviront que de conseils pour les parties concernées. Les objectifs ne sont pas listés selon un quelconque ordre d'importance. Il est considéré de manière générale que les résultats du GT ne devraient pas retarder le processus de gTLD.

Objectif 1 : Identifier des critères appropriés que les candidats à un gTLD doivent rassembler pour être éligibles à une forme de soutien. Les critères peuvent être différents selon les types de soutien identifiés dans le cadre des objectifs 2 et 3 ci-dessous.

Objectif 2 : Déterminer comment les frais de candidature peuvent être réduits et/ou subventionnés pour aider les candidats qui rassemblent les critères d'éligibilité, en gardant à l'esprit le principe de récupération totale des coûts du processus de candidature.

Objectif 3 : Identifier les types de soutien (assistance technique, organisationnelle, financière, réduction des frais, par exemple) et le calendrier (soutien durant la période de candidature uniquement, soutien continu, par exemple) qui sont appropriés pour les candidats qui rassemblent les critères.

Objectif 4 : Identifier des fournisseurs potentiels pour les différents types de soutien identifiés ainsi que les mécanismes appropriés pour fournir ce soutien.

Objectif 5 : Identifier les conditions et les mécanismes nécessaires pour minimiser le risque d'octroyer ce soutien de façon inappropriée. (en accord avec le GT, le conseil GNSO et l'ALAC)
Procédures d'opération du GT Le GT opérera selon les directives temporaires pour les groupes de travail présentée dans le document « Draft Working guidelines » (Ébauche de directives de travail) daté du 5 février 2010.

5. Transcription – Réunion-atelier lors du meeting de

Bruxelles

Introduction

Le GT a organisé un atelier le 23 juin, lors du meeting de l'ICANN à Bruxelles intitulé « *Réduire les obstacles à la création de nouveaux gTLD dans les régions en développement.* » Vous pouvez consulter les détails de la réunion à l'adresse [EN] :

<http://brussels38.icann.org/node/12503>. Voici un extrait de l'atelier de Bruxelles transcrit par un membre de l'assemblée.

ICANN Bruxelles/Réduire les obstacles à la création de nouveaux gTLD dans les régions en développement Mercredi 23 juin 2010 questions et commentaires du public.

>>KARLA VALENTE : La première question est posée par Danny Younger. M. le Directeur Touray, je crois savoir qu'un opérateur de registre s'occupe d'un nombre limité d'inscriptions, ne fait payer aucun frais pour l'enregistrement et n'utilise aucun registraire de noms de domaine. Le contrat de leur organisation est revu chaque année, et nous savons tous que la compétition inspire souvent de nouvelles solutions innovantes.

Diana, l'opérateur de registre peut fournir de tels services de registre à des IGO (Organisations internationales intergouvernementales) par l'intermédiaire d'un TLD en .INT. Y a-t-il une raison particulière qui explique que des services équivalents ne soient pas proposés aux ONG des pays en développement, peut-être par un TLD en .NGO (NGO=ONG en anglais) ?

>>KATIM TOURAY : Bonjour Mesdames et Messieurs, et merci beaucoup Evan, je dirais que votre présentation était épatante. Je ne pense pas qu'il soit exact de dire que je suis responsable de la résolution qui découla, en réalité, de ce groupe de travail commun. J'aimerais la voir comme un effort commun, comme tout ce que fait l'ICANN, comme le résultat de l'engagement de chacun d'entre nous. Et c'est pour cette raison que j'ai promis à Avri et à Olof que j'allais faire tout mon possible pour venir vous rejoindre ici, même si ce n'est que brièvement. Le conseil a un atelier en cours en ce moment, mais j'ai dû m'en absenter parce que je pense qu'il est important de venir, d'être avec vous et d'exprimer ma reconnaissance envers vous pour le travail merveilleux que vous avez effectué, en particulier le groupe de travail commun. Votre travail est très important. Comme je le disais au groupe africain hier, il est évident que vous faites ce travail non seulement pour vous et pour les pays en développement, mais aussi pour l'ICANN.

Laissez-moi vous rappeler que la résolution que nous avons adoptée, la résolution numéro 20 de Nairobi, mentionnait tout particulièrement que ce groupe de travail serait pleinement en accord avec les objectifs de l'ICANN d'être une organisation qui favorise l'intégration. Puisque vous aidez à étendre les objectifs de la résolution, vous aidez l'ICANN à atteindre ses objectifs. Je tiens vraiment à vous remercier encore une fois -- merci encore pour le merveilleux travail que vous faites, que vous avez fait, et je vous encourage également à vous informer le plus possible et à avoir le plus de perspectives possible. Car comme je le dis toujours, aucun d'entre nous n'est aussi intelligent ou plus intelligent que nous tous réunis. C'est pourquoi il est particulièrement important de faire évoluer cette approche à plusieurs parties prenantes, cette approche de terrain en faisant le

nécessaire pour peser le plus possible dans ces délibérations.

Nous attendons avec impatience les recommandations qui vont émerger du merveilleux travail que vous êtes en train d'accomplir, et j'espère que nous allons arriver à un résultat qui satisfera chacun de nous.

Encore une fois, merci beaucoup. Je m'excuse d'être arrivé tard, et je m'excuse tout particulièrement de devoir partir pour rejoindre l'atelier du conseil. Encore une fois, merci beaucoup et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos délibérations. Merci.

>> Ok. Merci. J'espère que c'est le bon endroit pour poser ma question. (inaudible) ce qui arrivera à long terme à la compétition des IDN sur le plan des langues. L'un d'eux a le nom de domaine burnout.com. On parle de créer un nom de domaine en Swahili, burnout.africa. Ce sont tous les deux des TLD. Ils seront traduits par traduction automatique. Donc dans trois ans, quel nom sera premier dans le classement international ?

Et j'ai déjà eu l'occasion de constater que le mot farsi pour « caviar » était traduit --

>>EVAN LEIBOVITCH : Je suis désolé. Je déteste -- Je déteste avoir à vous couper, mais je ne pense vraiment pas que ça soit pertinent par rapport à ce dont -- nous discutons, les réduction des coûts.

>>EVAN LEIBOVITCH : Ok. Bonne question. Mauvais endroit. Désolé.

>>STEVE DELBIANCO : Steve Delbianco pour Net Choice Coalition. Carlos, vous nous avez dit que les être humains étaient au centre de votre travail pour définir la variable « qui ». J'ai l'impression qu'en envisageant les candidats comme des personnes, vous oubliez que 56% de la population mondiale n'utilise pas l'alphabet latin dans leur langue maternelle. Et jusqu'à cette année, ils n'avaient aucune possibilité de créer une URL, un nom de domaine ou une adresse e-mail. Donc j'ai une question, si par « qui » on entend « personnes », nous ne leur proposons rien aujourd'hui à part quelques ccTLD internationalisés. Et vu ce que j'entends cette semaine, il faudrait un ou deux ans avant que des gTLD internationalisés puissent être proposés aux populations. Donc je sens une sorte de contradiction : si vous servez les personnes, il faudrait encourager les entreprises à lancer des gTLD dans d'autres langues, sinon ils ne le feront pas. Ils ne vont pas dépenser entre 200 000 \$ et 400 000 \$ pour ces populations. Alors comment concilier cela avec le premier groupe qui disait que nous ne servirions pas un candidat commercial, par exemple, même si nous savons qu'il sert les populations qui en ont le plus besoin ?

>>KARLA VALENTE : Cette question venait de Mary et enchainait sur ce qu'Elaine venait de dire.

Juste pour être claire, nous partons sur la base que le soutien est réservé aux candidats à des TLD communautaires, et la question était basée sur la diapositive qui dit que le premier tour est réservé aux communautés ethniques et linguistiques. Nous avons précisé lors de la session de *chat* que le soutien n'était pas limité aux communautés. Ce n'était qu'une question de formulation de la diapositive. En ce qui concerne l'autre question de Mary, dans la mesure où les recommandations du premier tour sont plus susceptibles de concerner des candidats communautaires, je me demande si le groupe a considéré les exigences et les sections sur la résolution des conflits du guide du candidat version 4 comme faisant partie de son champ d'action. Par exemple, justice et accessibilité pour les candidats potentiels.

>>CHUCK GOMES : Je m'appelle Chuck Gomes. J'ai une question en ce qui concerne l'idée de grouper les communautés dont la langue est peu représentée.

Les candidats à un gTLD et les services de registre qui veulent proposer des gTLD internationalisés n'ont pas besoin de soutien particulier sur le plan financier, mais il leur serait très difficile de justifier, d'un point de vue commercial, de proposer leurs versions de leur gTLD internationalisés et de payer des frais de 185 000 \$, etc., à des communautés dont la langue n'est pas bien représentée. Est-ce que le GT prévoit, ou ne serait-ce que considère (je sais que les recommandations ne sont pas

encore définitives), l'éventualité d'inclure ce type d'opportunités de groupement dans ses recommandations ?

>>ROBERT HUTCHINSON : Je suis Bob Hutchinson de Dynamic Ventures. Notre spécialité est d'aider les entrepreneurs dans leur création d'entreprise. Et je me demandais si vous envisagiez l'idée nouvelle des groupements. Je pense que ça serait une très bonne idée. J'aimerais savoir si vous vous êtes penchés sur le micro-financement pour les débuts de ces groupements d'entreprises, et ainsi de suite. Je serais curieux de savoir.

>>KARLA VALENTE : Bonjour, ici Karla, au nom des personnes qui participent à distance. Comme vous le savez, nous avons environ 28 participants distants à cette session. La question vient de John McCormick. Est-ce que l'impact des ccTLD locaux va faire partie du processus d'évaluation pour les propositions de gTLD de communautés linguistiques ? En bref, quel est l'impact commercial d'un gTLD de communauté linguistique sur un ccTLD local qui rassemble le plus gros de cette communauté linguistique.

>> Bonjour, je m'appelle Xing Hsao (en phonétique). Je travaille pour le service de registre DotAsia, mais je m'exprime en mon nom propre. Deux questions. Tout d'abord, j'aimerais savoir si le groupe est confiant actuellement en ce qui concerne, par exemple, l'incorporation effective dans les six prochains mois de leurs idées dans le programme final. Par exemple, je comprends la mission de baisser les frais de candidature, mais il existe toujours d'autres frais. Comme l'évaluation des services de registre, par exemple, ou même dans ces 50 questions, il va falloir trois ans -- je veux parler de la caution déposée pour cette opération. C'était la première question. En fait, la seconde concerne les dispenses pour les marques de pays en développement qui ne seraient pas éligibles. J'aimerais aborder la chose sous un autre angle : peut-être que le groupe pourrait réfléchir à aider les marques dans les pays en développement, comme la Chine, l'Inde, le Brésil, pour s'assurer qu'ils connaissent le programme et pour que leurs marques soient plus présentes dans les candidatures de gTLD et pour qu'ils soient plus conscients de ce qui se passe par rapport aux chambres de compensation, et ainsi de suite.

>>NII QUAYNOR : Oui, je m'appelle Nii Quaynor. Je travaille pour Ghana.com. Je suis registraire de noms de domaine et je parle en mon nom propre. J'aimerais dire clairement que nous travaillons pour un Internet meilleur, et j'aimerais demander publiquement si vous avez un mode opératoire particulier en tête quand vous définissez le système de soutien aux candidats. Et une question pour Alex plus particulièrement : Alex, vous avez mentionné un opérateur en .africa. Est-ce qu'il existe ? Merci.

>>NARESH AJWANI : Je m'appelle Naresh Ajwani. Je suis le président de l'Association indienne des cybercafés. Nous sommes un écosystème de 180 000 cybercafés, 70 fournisseurs d'accès à Internet, 49 candidatures de gouvernements, et 70 million d'utilisateurs Internet. Voici ma question. Je suis sûr que les frais d'entrée font l'objet de beaucoup de réflexion dans l'approche de l'ICANN. Alors quand il est question de réduction des frais, comment seront-ils récupérés ?

>>NARESH AJWANI : Ils seront récupérés rapidement. Mais oui, j'aimerais faire un commentaire. Il s'agit de l'interfinancement. Aucun repas n'est jamais gratuit. Je pense que si on peut considérer un modèle économique sur une base de partage des revenus, alors on peut relever ce défi particulier. Les frais d'entrée dans tous ces pays en développement sont peu à peu remplacés par des modèles de partage des revenus. Par exemple, si une organisation reçoit cent dollars, un pour cent du revenu brut est reversé au détenteur de la licence, au gouvernement ou à un organisme comme l'ICANN. Je suis sûr que vous avez considéré ce point particulier et décidé de ne pas adopter l'interfinancement ou de diminuer les coûts. Le partage des revenus n'est qu'une suggestion que je fais à ce stade. Merci.

>>NARESH NAJWARI : Ma suggestion serait d'envisager différentes provisions pour éviter que certains ne se sentent favorisés dans d'autres modèles économiques.

Vous avez fait référence à l'Inde. Je dois vous dire que quelques années auparavant, la plus grande marque de shampoing, P&G, s'était retirée du marché car elle pensait que le shampoing ne pouvait pas marcher en Inde. Alors ils ont changé de modèle économique et ont proposé des petits sachets, des petits berlingots. Aujourd'hui dans chaque maison, aux quatre coins de l'Inde il y a du shampoing P&G. Tout est dans la capacité à changer de modèle économique plutôt que de mettre en place un interfinancement ou de réduire les coûts. Si on pouvait se pencher sur cet aspect, je suis sûr que ce serait accepté beaucoup plus vite. Merci.

6. Lettre de motivation et texte du deuxième état des lieux du

18 septembre 2010

À l'attention de : Le conseil de l'ICANN et les organisations régulatrices L'ALAC et le conseil de la GNSO

De : Co-directeurs du groupe de travail JAS SO/AC sur le soutien aux candidats à un nouveau gTLD

Le groupe de travail a fait beaucoup de progrès depuis le meeting de Bruxelles et est bien avancé dans son travail pour trouver un accord sur des recommandations. Le groupe a investi beaucoup de temps dans l'analyse des commentaires de la communauté et dans l'étude, en tenant compte de ces commentaires, des recommandations initiales comme définies dans le premier état des lieux. Bien que ce processus arrive à son terme, notre travail n'est pas encore terminé.

Le document attaché est un extrait du document de recommandations actuel émis par le GT. La plupart des éléments de ce document ont fait l'objet d'un accord. Pour les quelques cas qui font encore débat, les options sont listées soit [entre crochets1, entre crochets2], soit, dans un cas, dans une section étendue qui présente 2 options.

Nous espérons que ce deuxième état des lieux sera utilisé au conseil de l'ICANN lors de leurs discussions sur le programme de nouveaux gTLD. Nous apprécierions tout retour sur nos discussions que le conseil de l'ICANN ou les organisations régulatrices pourraient vouloir nous faire parvenir. S'assurer d'être en mesure de présenter des recommandations à temps pour la prochaine session de candidatures fut un des objectifs principaux de ce groupe. Les participants à ce groupe pensent qu'il est primordial d'être en mesure de fournir une assistance dès maintenant et non lors des sessions futures uniquement, et ce pour plusieurs raisons. Parmi elles :

- La résolution du conseil 2010.03.12.46-47 est sans ambiguïté quant à la nécessité de s'assurer que le programme de nouveaux gTLD actuel est concerné. Une grande part de la communauté ICANN a accueilli cette décision avec beaucoup d'espoir et toute la communauté serait très déçue si le soutien n'était pas mis en place dès cette session.

- A chaque session, les candidats à un nouveau gTLD défavorisés sont moins compétitifs. Pour l'ICANN, accentuer le handicap de certains candidats défavorisés par le coût de la candidature pourrait être vu comme un désistement face à sa responsabilité de servir l'intérêt public global et pourrait promouvoir la compétition d'une manière générale.

- La demande refoulée de nouveaux gTLD, surtout des gTLD internationalisés, est tellement importante qu'on attend un afflux de candidatures. Certains s'inquiètent du fait que sans une forme de programme d'assistance, tous les noms les plus évidents, parmi lesquels les IDN, seront saisis par des investisseurs fortunés, laissant ainsi peu d'opportunités aux institutions communautaires locales et aux entrepreneurs des pays en développement, surtout pour les régions en développement.

- Bien qu'une seconde session soit fort possible, et la plupart d'entre nous y croient, son calendrier est plus qu'incertain. La session de 2001 devait être suivie d'autres sessions, et bien que maintenant nous sachions que cela va probablement être le cas, il aura fallu dix ans pour que cela se concrétise. Puisqu'il est impossible de donner des garanties sur la date d'une prochaine session, faire attendre indéfiniment ceux qui ne peuvent pas prendre en charge le coût élevé actuel d'une candidature auprès de l'ICANN ne paraît pas équitable.

Dans le document final, nous ne présenterons que les recommandations du GT, mais nous les expliquerons et nous listerons les actions que nous recommandons pour continuer le travail entamé.

Enfin, nous tenons à nous excuser pour le retard avec lequel nous fournissons ce document et espérons que vous recevrez et considérerez ce court document malgré tout.

Merci,

Avri Doria et Evan Leibovitch

Co-directeurs, groupe de travail JAS SO/AC sur le soutien aux candidats à un nouveau gTLD

7. Extrait préparé pour la réunion extraordinaire du conseil³ de l'ICANN (Retraite sur les nouveaux gTLD, Norvège, 25 septembre 2010)

Le GT a décidé que le souci initial serait d'établir un ensemble relativement limité et identifiable de candidats potentiels qui pourraient être soutenus sans que cela ne cause de controverses. Sauf contre-indication, le GT a trouvé un accord sur les recommandations suivantes.

Recommandations sur la réduction des coûts.

Le GT recommande que les réductions de frais suivantes soient disponibles pour tous les candidats qui rassemblent le critère de besoin établi pour bénéficier du soutien financier :

- Supprimer les frais de développement du programme (26 000 US\$) ;
- Paiement échelonné des frais (par exemple sur la base inversée du calendrier des remboursements) ;
- Supprimer le fonds de prévoyance de 60 000 \$;
- Décrémenter les frais de 100 000 \$ pour que les candidats qui respectent le critère de besoin n'aient pas à payer des frais basés sur les dépenses des tours précédents. En l'absence d'une analyse complète des composantes du calcul de ces coûts il est difficile d'estimer le pourcentage de ces frais qui devrait être supprimé pour les candidats choisis.

De plus, le GT recommande que tous les candidats qui respectent le critère de besoin exigé pour bénéficier du soutien financier reçoivent les considérations suivantes :

- Les candidats choisis reçoivent un remboursement partiel pour tous les bénéfices de ventes aux enchères, s'il est disponible ;
- Diminuer les frais de services de registre fixes versés à l'ICANN. Au lieu des frais de niveau de registre fixes de 25 000 US\$ par année civile, ne faire payer que les frais de transaction à chaque enregistrement initial ou à chaque renouvellement de nom de domaine.

Recommandations sur le parrainage/la récolte de fonds

Le groupe a discuté de la possibilité d'offrir une assistance financière aux candidats. Deux sources pour cette assistance ont été envisagées :

- *Distribuée par un fonds créé par l'ICANN* - Le groupe n'était pas sûr du type de subvention qui pouvait être allouée par l'ICANN, surtout pour cette première expérience, même s'il recommande de mettre en place une récolte de fonds. Pour toutes les subventions fournies par l'intermédiaire de l'ICANN par un donateur qui ne désire pas les donner directement, ces fonds seraient alloués par un comité spécialement conçu, uniquement aux candidats qui respectent le critère de besoin établi par le programme.

³ Cette réunion du conseil a eu lieu en Norvège, le 25 septembre 2010. Vous pouvez trouver l'ensemble des résolutions prises lors de cette réunion à cette adresse [EN] : <http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-25sep10-en.htm>

- *Distribuée par des agences de financement externes* - Des agences de financement externes alloueraient des bourses selon leurs propres buts et exigences. L'ICANN se contenterait de fournir les informations sur les candidats éligibles à des agences de financement externes.

Les candidats seraient libres de s'adresser de leur propre chef à des agences de financement externes sans que cela n'affecte leur candidature à des aides financières ou autres dans le cadre de ce programme.

- Le GT recommande que l'ICANN commence la recherche d'un directeur du développement dont le but initial serait de rassembler des promesses de dons pour constituer un fonds de développement de 10 000 000 \$;
- Certains dans le GT ont soutenu une recommandation que l'ICANN mette en place les moyens pour les propriétaires de noms de domaine actuels de contribuer bénévolement au programme de développement grâce à des facilités de contribution entre organismes gestionnaires, et de permettre aux petits donateurs non propriétaires de contribuer au programme de développement. Le message de développement devrait être adressé en parallèle aux communautés de donateurs et aux propriétaires de noms de domaine, ainsi qu'aux communautés d'utilisateurs non propriétaires par l'intermédiaire de moyens de communication rémunérés ;
- Le GT recommande de travailler avec des agences de financement connues afin de mettre en place des programmes de financement pour les candidats de régions moins développées qui respectent le critère du besoin.

Recommandations à propos de considérations extérieures aux coûts

Les membres du groupe de travail recommandent qu'un programme soit mis en place pour permettre les types d'aides suivants d'être fournis à tous les candidats, et surtout à ceux qui respectent le critère du besoin :

- Soutien logistique lors du processus de candidature ;
- Soutien technique pour les candidats qui gèrent ou qui voudraient gérer un gTLD.

Quels candidats feraient l'objet d'un soutien spécial

Le besoin est le premier critère financier d'éligibilité. À ce jour, la définition du besoin financier et la méthode utilisée pour déterminer les besoins d'une candidature n'ont pas encore été établies par le GT. Une fois que les besoins financiers et autre ont été établis, les types de candidats qui seront inclus dans le programme de soutien sont :

- Les candidatures de communautés, par exemple culturelles, linguistiques ou ethniques ;
- Les ONG, les organisations de société civile et celles à but non lucratif ;
- Les candidats basés dans des pays en développement/des marchés émergents ;
- Les candidatures pour des langues peu présentes sur le Web ;
- Des entrepreneurs prêts à se lancer sur un marché en développement et qui risqueraient de ne pas pouvoir prendre en charge la structure des coûts actuelle.

Ci-après, les candidats pour qui le soutien n'est PAS recommandé, même s'ils peuvent prouver un besoin financier :

- Les noms géographiques ;

- Les candidats purement gouvernementaux/semi-publics (bien que des candidats bénéficiant d'un soutien gouvernemental puissent être éligibles) ;
- Les candidats dont le modèle économique n'est pas viable sur la durée.

Contraintes définies à propos de l'aide allouée

- En ce qui concerne les aides financières, 50 % maximum de l'aide financière sous forme de réduction des frais pourrait être fournie grâce à un fonds de développement propre à l'ICANN. Le but n'est pas de limiter les moyens de rassemblement des fonds pour les 50 % restants qui peuvent comprendre des bourses et des aides de sources qui n'ont pas de lien avec l'ICANN.
- Le soutien devrait être fourni jusqu'à une date précise ou s'arrêter progressivement, pourquoi pas 5 ans après avoir été octroyé.
- Les exigences et les niveaux du soutien devraient être rendus publics pour encourager la transparence.
- Le bénéfice d'une forme de soutien d'un ou plusieurs gouvernement(s) ne devrait pas disqualifier un candidat au soutien. Cependant, l'initiative n'est pas conçue pour subventionner des initiatives gouvernementales.
- Au cas où des gTLD ayant obtenu le soutien venaient à faire d'importants bénéfices dépassant le soutien dont ils ont bénéficié, ils s'engageraient à rembourser les subventions afin que d'autres candidatures puissent être soutenues à leur tour.

Lien avec le guide du candidat

Ces recommandations ne devraient pas affecter le contenu du guide du candidat. Il s'agit plutôt d'un programme séparé qui doit être établi en parallèle et en complément au guide du candidat.

Soutien aux groupements

Note : Le GT n'a pas encore déterminé si ce point relève de sa compétence comme présentée dans sa charte. Comme le débat se poursuit, ce point est inclus dans ce document à titre indicatif uniquement.

Le GT s'est mis d'accord pour appliquer le programme suivant aux candidats qui rassemblent les critères de la section 3.4. L'idée de faire participer tous les candidats à ce programme est soutenue par certains, mais n'a pas été adoptée. Après les recommandations au sein du groupe et les commentaires, il n'y a pas eu d'accord mais deux propositions ont été faites à propos d'un forfait pour soutenir les candidats de langues minoritaires. Ci-après : les deux propositions de forfaits.

Option A

Au cas où les candidats à un gTLD internationalisé, [un deuxième gTLD internationalisé, d'autres gTLDs internationalisés] bénéficieraient d'une réduction des frais de candidature (par rapport aux frais totaux pour ceux qui ne respectent pas le critère de besoin ou par rapport aux frais réduits pour ceux qui sont éligibles) selon une échelle de réductions basée sur le nombre d'utilisateurs du script natifs.

Option B

Lors du calcul des frais de candidatures, les chaînes multiples (deux ou plus) seront considérées comme une seule candidature.

Le GT informe les candidats qu'il n'y a, pour l'instant, aucun mécanisme qui permette de livrer des coûts administratifs complets et transparents pour les espaces de nom gérés par un CNAME, un DNAME (des alias) ou d'autres moyens, et cette livraison de service à des espaces de noms multiples est susceptible de coûter plus cher sur le plan administratif qu'une livraison de service pour un seul espace de nom.

Le GT informe que ses intentions ne sont pas de remplacer ou de créer une solution alternative à aucune police généralement disponible pour des "variantes de caractères" au sein d'un même script.